



**ÉGYPTE**

**DOCUMENT DE STRATEGIE PAR PAYS**

**2007-2013**

## TABLE DES MATIERES

### **RESUME**

- 1. OBJECTIFS DE LA COOPERATION DE L'UE**
- 2. PROGRAMME POLITIQUE DE L'ÉGYPTE**
- 3. ANALYSE DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE**
  - 3.1 Aspects politiques
  - 3.2 Situation économique
  - 3.3 Développement social
  - 3.4 Infrastructure, transports, énergie, environnement et ressources naturelles
- 4. APERÇU DE LA COOPERATION COMMUNAUTAIRE PASSEE ET ACTUELLE**
  - 4.1 Assistance de l'UE à l'Égypte au cours de la période 2000-2006
  - 4.2 Principaux enseignements tirés de la stratégie par pays pour la période 2002-2006 en Égypte
  - 4.3 Coordination entre les donateurs
- 5. STRATEGIE DE REPONSE DE LA CE**
  - 5.1 Principes généraux de l'approche stratégique de l'UE et objectifs prioritaires
  - 5.2 Analyse des priorités
  - 5.3 Complémentarité et cohérence avec le document de stratégie régionale, l'IEVP et d'autres instruments
- 6. PROGRAMME INDICATIF NATIONAL POUR LA PERIODE 2007-2010**

### **ANNEXES**

- |          |  |
|----------|--|
| Annexe 1 | Carte  |
| Annexe 2 | Indicateurs économiques et sociaux                             |
| Annexe 3 | Profil environnemental de l'Égypte                             |
| Annexe 4 | États membres de l'UE et programmes communautaires par secteur |

## RESUME

Le projet de document de stratégie par pays (DSP) élaboré au titre de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) constitue un cadre stratégique pour la coopération entre l'Union européenne (UE) et l'Égypte au cours de la période 2007-2013. Ce document énonce les objectifs de la coopération et de la politique de l'Union européenne, ainsi que sa proposition de réponse stratégique, et identifie les objectifs prioritaires qui s'imposent. C'est dans ce contexte que le programme indicatif national (PIN) détaille la réponse de l'Union européenne en termes d'assistance financière et les opérations spécifiques prévues, ainsi que les résultats escomptés pour la période 2007-2010.

La base juridique des relations entre l'Égypte et l'Union européenne est l'accord d'association signé en 2001 et entré en vigueur en 2004. L'Égypte a entamé des négociations avec l'Union européenne en vue de conclure un plan d'action dans le cadre de la politique européenne de voisinage (PEV). Ce plan d'action conjoint devrait être adopté en 2006 pour les trois à cinq prochaines années. Il constituera un cadre politique exhaustif pour le développement des relations entre l'Égypte et l'Union européenne, fondé sur un ensemble d'engagements réciproques sur des questions politiques, sociales et économiques, axées sur des valeurs communes à l'Égypte et à l'Union européenne.

Au cours de la première année de mise en œuvre du plan d'action UE-Égypte et des années suivantes, des dialogues réguliers auront lieu entre l'UE et l'Égypte au sein de neuf sous-comités techniques, qui seront institués dès l'entrée en vigueur du plan d'action. Ces sous-comités superviseront la mise en œuvre et assureront le suivi des différents chapitres et engagements thématiques du plan d'action et permettront aux deux parties de fixer des priorités annuelles spécifiques. L'Égypte a établi un programme de réforme pour les années à venir, qui énonce des priorités et des objectifs détaillés pour relever les défis nationaux. Le plan d'action est conforme au programme de réformes de l'Égypte.

Trois objectifs prioritaires principaux ont été fixés pour ce premier document de stratégie par pays relevant de la politique européenne de voisinage:

- réforme politique et bonne gouvernance;
- compétitivité et productivité de l'économie;
- durabilité socioéconomique du processus de développement.

Au total, une enveloppe de 558 millions d'euros sera allouée au programme indicatif national 2007-2010 pour soutenir ces trois priorités. Elle sera prélevée sur l'assistance financière de l'UE au titre de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP).

## 1. OBJECTIFS DE LA COOPÉRATION DE L'UE

Afin de partager les bénéfices de l'élargissement de l'Union européenne en 2004 avec les pays voisins tout en renforçant la stabilité, la sécurité et le bien-être, l'Union européenne a élaboré une politique européenne de voisinage (PEV). Celle-ci a pour but d'éviter l'émergence de lignes de fracture entre l'Union élargie et ses voisins et de leur offrir l'occasion de participer aux diverses activités communautaires grâce à une coopération politique, sécuritaire, économique et culturelle renforcée. Un volet important de ce processus est l'accent mis par la PEV sur le renforcement de la sécurité aux portes de l'Union (comme le proposait la stratégie européenne de sécurité datant de décembre 2003).

Le partenariat euro-méditerranéen lancé lors de la conférence de Barcelone en 1995 a énoncé les principes de la coopération entre l'Union européenne et ses partenaires Euro-Med dans les domaines de la politique et de la sécurité, de l'économie et des finances ainsi que pour ce qui concerne les questions sociales, culturelles et humaines. L'Égypte a joué un rôle dynamique au sein de ce partenariat. L'accord d'association conclu entre l'UE et l'Égypte est entré en vigueur en 2004.

L'accord d'association offre un cadre juridique exhaustif couvrant les dimensions économique, politique et sociale du partenariat entre l'Union européenne et l'Égypte. Ces deux partenaires se sont engagés à renforcer leurs relations et à promouvoir la paix, la stabilité, la sécurité et le bien-être en resserrant les liens de l'Égypte avec l'Europe, la région méditerranéenne, la région arabe, l'Asie et l'Afrique.

En ce qui concerne l'Égypte, la politique européenne de voisinage se fonde sur le respect de l'identité égyptienne ainsi que des circonstances spécifiques et des objectifs déclarés de développement et de modernisation de tous les secteurs de la société et de l'économie. La stratégie gouvernementale est énoncée dans le plan de développement national pour la période 2002-2007 et est définie plus précisément dans les priorités que le gouvernement a présentées au Parlement en janvier 2006.

Le plan d'action conjoint de la PEV établit un cadre commun pour le renforcement des relations entre l'UE et l'Égypte. Il s'agit d'une référence fondamentale pour la définition de l'approche stratégique de l'UE envers le partenaire de premier plan qu'est l'Égypte. La PEV garantira la cohérence entre les priorités communes de la coopération et d'autres politiques majeures de l'UE.

Par ailleurs, la PEV renforcera l'avantage comparatif de l'UE en tant que partenaire commercial et politique. Les perspectives de relations économiques plus étroites, d'une coopération politique renforcée et d'un rapprochement de la réglementation dans les domaines pertinents contribueront à consolider le partenariat entre l'Égypte et l'UE. La PEV se prête parfaitement à soutenir le processus de réforme de l'Égypte. Cependant, afin de recueillir le plein bénéfice de ce partenariat, l'Égypte devra poursuivre activement son programme de réforme afin d'améliorer la situation économique, politique et sociale du pays. Au vu des contraintes budgétaires et du taux de chômage élevé en Égypte, l'UE reconnaît les défis auxquels se heurte ce pays dans la réalisation des réformes promises. L'une des préoccupations fondamentales de l'UE consiste à soutenir l'Égypte dans ce

processus afin d'améliorer le bien-être de sa population et de contribuer à renforcer son partenariat avec l'UE.

Prenant appui sur les fondations solides jetées par la coopération au titre du programme MEDA qui a débuté en 1995 et dont la mise en oeuvre a généralement été satisfaisante, l'UE considère que l'impact de son aide financière peut être optimisé: i) en se concentrant sur le programme de réforme de l'Égypte afin d'accroître l'appropriation; ii) en contribuant à la mise en oeuvre du plan d'action et en assurant la cohérence avec les diverses politiques de l'UE; et iii) en se limitant à un nombre restreint d'objectifs spécifiques dans des secteurs clés dans lesquels l'UE et l'Égypte partagent un intérêt stratégique et où la valeur ajoutée communautaire est la plus susceptible d'aboutir au résultat escompté.

Étant donné les objectifs ambitieux de la PEV et l'ampleur des défis que l'Égypte doit relever, l'UE recherchera une participation plus large d'autres acteurs clés dans le pays afin d'atteindre ses objectifs stratégiques.

L'Union européenne défend ses valeurs et ses intérêts en tant qu'acteur économique et politique mondial au travers de différents instruments, tels que la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), l'aide au développement et le commerce. L'UE s'efforce de promouvoir la prospérité, la solidarité, la sécurité et le développement durable dans le monde.

Le «Consensus européen pour le développement» adopté en novembre 2005 propose une vision commune afin d'orienter l'action menée par l'UE en matière de coopération au développement tant au niveau des États membres qu'au niveau communautaire. Cette nouvelle politique de développement réaffirme les principes clés de l'efficacité de l'aide, à savoir l'appropriation nationale, le partenariat, l'alignement et l'orientation des résultats. Les questions relatives à l'harmonisation et à la coordination de l'aide au développement sont abordées dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

En décembre 2005, le Conseil européen a adopté la stratégie de l'UE pour l'Afrique, qui établit un cadre de coopération à long terme avec l'Afrique à tous les niveaux: avec des institutions panafricaines, comme l'Union africaine, des organisations régionales et des administrations nationales. Cette stratégie repose sur trois piliers: i) soutenir la paix, la stabilité et la bonne gouvernance en tant que condition préalable au développement; ii) développer l'intégration régionale, le commerce et l'interconnectivité afin de promouvoir le développement économique; iii) améliorer l'accès aux services sociaux de base (santé et éducation) et la protection de l'environnement. Pour les pays partenaires couverts par la PEV, dont l'Égypte, le document de stratégie par pays est conforme aux objectifs de la stratégie de l'UE pour l'Afrique et contribue à leur réalisation.

## **2. PROGRAMME POLITIQUE DE L'ÉGYPTE**

Au cours des 20 dernières années, l'Égypte a réalisé des progrès considérables en matière de sécurité intérieure et extérieure et de réforme économique, qui a évolué lentement au début, puis de manière ambitieuse au cours des années '90 et avec une vigueur renouvelée depuis

juillet 2004. La réforme sociale est restée à la traîne, mais elle est désormais considérée comme une priorité.

Le programme à long terme de l'Égypte est énoncé dans son plan national (1997-2017). Celui-ci s'accompagne d'une série de plans quinquennaux, dont certains reposent sur des prévisions très optimistes en matière de croissance économique et d'augmentation des terres habitables de 5 à 25 % de la superficie de l'Égypte. Le plan quinquennal de développement national (2002-2007) reflète la situation actuelle de manière plus réaliste.

Le plan 2002-2007 a pour but:

- d'améliorer la qualité et le niveau de vie; d'accroître les opportunités d'emploi et de réduire le chômage; de réduire la pauvreté et d'apporter la sécurité sociale aux familles pauvres; d'éradiquer l'illettrisme et de développer l'école et l'enseignement supérieur;
- d'améliorer l'état des institutions en se fondant sur le respect des droits de l'homme et des libertés publiques; de renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire; de développer la participation à la vie politique; de développer les ressources humaines ainsi que de renforcer les capacités institutionnelles;
- d'augmenter les taux de croissance économique et d'investissement; d'accroître la participation des femmes dans le développement; de parvenir à un développement significatif de la capacité de production et d'exportation; d'améliorer le potentiel industriel; de promouvoir l'innovation, la recherche scientifique et le développement technologique et de préserver l'environnement.

Les priorités énoncées ci-dessus se retrouvent dans les engagements de la campagne que le président Moubarak a menée en vue de son sixième mandat comme chef de l'État. Son programme mettait notamment l'accent sur la réforme politique, la création d'emplois et l'amélioration du niveau de vie, la réforme de la sécurité sociale et une ambitieuse politique étrangère. Le gouvernement du Premier ministre Nazif, nommé en 2004, s'est efforcé de continuer à mettre l'accent sur la réforme économique (réforme du secteur financier, libéralisation de l'environnement commercial et questions de gouvernance économique) et à accorder une attention accrue à la réforme sociale (éducation, santé, en particulier réforme de l'assurance santé, mesure de création d'emplois et extension du filet de protection sociale). Les progrès en matière de décentralisation et de démocratisation sont les priorités en matière de réforme politique.

L'objectif du gouvernement égyptien est de parvenir à une croissance équitable en développant le secteur privé et en réduisant l'intervention de l'État dans la gestion de l'économie. Ceci doit se faire en améliorant le climat commercial, notamment par des mesures dans le domaine du commerce, des finances et de la fiscalité. Le secteur public doit se centrer sur la prestation de services, tels que les infrastructures et l'éducation, et veiller à assurer la stabilité macroéconomique. Cette stratégie a pour but de résoudre les graves problèmes du chômage et du sous-emploi, exacerbés par une main-d'œuvre en expansion rapide. Le défi de l'emploi que doit relever le gouvernement égyptien est considérable. L'économie doit se développer suffisamment pour que le marché du travail puisse absorber chaque année environ un demi-million de nouveaux demandeurs d'emploi. Selon la Banque mondiale, l'Égypte doit parvenir à une croissance réelle du PIB d'au moins 7 % par an pour juguler le chômage et le ramener à des niveaux plus gérables. En ce qui concerne le volet

relatif à la justice sociale du plan quinquennal actuel, les politiques sociales incluent des mécanismes d'assurance sociale. Afin de répondre aux besoins des groupes les plus défavorisés, le gouvernement cherche à renforcer le système de protection sociale et à le rendre plus efficace grâce à la décentralisation de l'administration, à des approches communautaires et à l'aide des ONG.

Une première évaluation exhaustive de la pauvreté a été réalisée en 2002 et une stratégie de lutte contre la pauvreté pour l'Égypte a été publiée en septembre 2004 avec l'aide de la Banque mondiale, dans les deux cas. La pauvreté se concentre surtout dans le sud du pays et ses caractéristiques ne diffèrent pas de celles que l'on retrouve dans d'autres pays du Moyen-Orient, à savoir des familles nombreuses, un niveau faible d'éducation et le travail dans le secteur informel, essentiellement dans l'agriculture et la construction. La lutte contre la pauvreté est l'un des objectifs du cinquième plan social du gouvernement (2003-2008), qui inclut le développement des ressources humaines (par le biais de l'alphabétisation et de l'éducation) et l'emploi.

Selon ce document, une analyse empirique des tendances et des caractéristiques de la pauvreté en Égypte suggère que trois groupes de facteurs sont critiques pour les pauvres, à savoir les opportunités de revenus, l'éducation et les filets de protection sociale. Les pauvres s'engagent dans diverses activités génératrices de revenus dans tous les secteurs de l'économie. Ces opportunités sont meilleures dans des économies qui connaissent la croissance. C'est pourquoi assurer une croissance stable est considéré comme l'une des manières les plus efficaces d'accroître les revenus des pauvres. En Égypte, la pauvreté revêt également une forte dimension intergénérationnelle. Les pauvres d'une génération sont généralement les enfants des pauvres de la génération précédente.

L'accès à l'alphabétisation et à l'éducation, en particulier pour les enfants, est une manière d'accroître le potentiel de rémunération future et de rompre le cycle de transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre. Enfin, certains individus sont incapables d'obtenir des revenus adéquats, en dépit du fait qu'ils travaillent à temps plein (qu'ils soient indépendants ou salariés), tandis que d'autres pauvres ne peuvent pas participer de manière efficace aux activités économiques principales en raison de handicaps tels que l'invalidité physique, la maladie ou l'éloignement géographique. Pour ce segment de la population, les transferts publics et privés, en espèce ou en nature, apportent un filet de sécurité essentiel.

Tant l'expérience internationale qu'égyptienne suggère qu'une croissance économique soutenue est une condition nécessaire mais pas suffisante pour réduire la pauvreté. Les taux de pauvreté ont reculé considérablement en Égypte entre 1995-1996 et 1999-2000 (passant de 19,4 % à 16,7 %), étant donné que l'économie a bénéficié d'une période de forte croissance de 5 % par an en moyenne. Les rapports sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) prévoient que le pourcentage d'Égyptiens considérés comme pauvres va diminuer et passer de 25 % en 1990 à 13 % en 2015.

Une stratégie adéquate de réduction de la pauvreté devrait reposer sur des politiques macroéconomiques et structurelles promouvant une croissance économique soutenue. Celles-ci doivent inclure des politiques monétaires et budgétaires prudentes tendant à une inflation basse, des politiques commerciales et de taux de change visant à accroître la compétitivité et l'intégration dans les marchés mondiaux, ainsi que des politiques de déréglementation destinées à renforcer la croissance générée par le secteur privé.

Les rapports sur les OMD relèvent que le gouvernement égyptien a toujours accordé de l'attention aux domaines essentiels du développement, comme la santé, l'éducation, l'accès à l'eau et l'assainissement, et à améliorer la qualité de vie des franges les plus défavorisées de la population. Cependant, le rythme des progrès varie selon les objectifs recherchés: rapide et soutenu dans certains domaines (mortalité infantile et maternelle, eau et assainissement), acceptable dans d'autres (éducation et réduction de la pauvreté), et assez lent dans le reste (participation des femmes et protection de l'environnement).

L'Égypte devra également accroître ses efforts et ses investissements afin de maintenir le rythme actuel de progrès de certains indicateurs spécifiques (réduction de la pauvreté, taux de mortalité et la lutte contre les grandes maladies). En dépit des progrès réalisés ces dernières années, beaucoup reste à faire quant à la dimension de genre. Renforcer le rôle des femmes afin qu'elles puissent contribuer et bénéficier du progrès économique et social est une condition préalable au développement durable en Égypte.

Un rapport national sur l'Égypte a été publié par la Commission européenne en mars 2005. Il étudiait les relations bilatérales entre l'Union européenne et l'Égypte, en reflétant les progrès dans le cadre de l'accord d'association actuel et décrivant la situation dans des domaines d'intérêts particuliers pour la PEV: à savoir le développement des institutions politique reposant sur les valeurs énoncées dans l'accord: démocratie, État de droit et droits de l'homme; stabilité régionale et coopération en matière de justice et d'affaires intérieures; réformes économiques et sociales qui créeront de nouvelles opportunités de développement et de modernisation et encourageront la poursuite de la libéralisation du commerce ainsi que la participation progressive au marché intérieur.

### 3. ANALYSE DE LA SITUATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

**Aspects politiques.** À la suite des engagements pris dans le cadre du plan de développement national pour la période 2002-2007, les promesses de réformes politiques annoncées par le président Moubarak au cours de sa campagne présidentielle de 2005 ont suscité des espoirs de démocratisation du pays. Toutefois, les premières élections présidentielles auxquelles plusieurs candidats se présentaient, une première dans le pays, ont été entachées de graves restrictions et, depuis, les progrès dans la mise en oeuvre des réformes promises ont été lents.

Plusieurs des réformes proposées tendent à résoudre des problèmes structurels qui ont sérieusement entravé l'évolution de ce processus: faible participation à la vie politique (23 % de votants au cours des premières élections présidentielles à plusieurs candidats jamais organisées dans le pays en 2005 et 26 % lors des élections parlementaires de 2005); l'exclusion de certains mouvements et groupes politiques de la scène politique (le parti des Frères musulmans a été interdit, mais ses membres ont été élus en 2005 comme candidats indépendants et occupent 88 sièges sur 444 au Parlement); une fragile culture de démocratie et de reconnaissance des droits civils et politiques; la centralisation des pouvoirs et des décisions et le maintien de l'état d'urgence introduit en 1981 après l'assassinat du président Sadate, et qui est à l'origine d'accusations de violations des droits de l'homme. Garantir l'indépendance des médias, la liberté d'expression et d'association ainsi que l'indépendance



du pouvoir judiciaire sont d'autres grands défis que devra relever la réforme politique en Égypte. La gouvernance locale fait partie du plan de développement national pour la période 2002-2007. Le programme actuel de réforme du gouvernement prévoit également une décentralisation progressive afin de parvenir à un développement durable, d'améliorer la qualité et la fourniture des services dans l'ensemble du pays et de réduire les disparités régionales en matière de développement humain.

Certains progrès ont été enregistrés ces dernières années en matière de protection des droits de l'homme. Une avancée significative a été la création du Conseil national des droits de l'homme présidé par l'ancien Secrétaire des Nations unies, M. Boutros Boutros Ghali. Ce Conseil a suscité des attentes tant au niveau interne qu'international en ce qui concerne l'amélioration de la situation des droits de l'homme en Égypte. Ses deux premiers rapports annuels ont décrit de façon réaliste les manquements de l'État en matière de droits de l'homme. D'autres mesures ont été prises, comme la création de départements spéciaux chargés des droits de l'homme au sein de certains ministères, de la Commission parlementaire pour les droits de l'homme et l'enseignement des droits de l'homme dans les écoles. Parmi les questions qui intéressent l'Union européenne, on peut noter le recours à la torture, les mauvaises conditions de détention, la corruption et la discrimination fondée sur le sexe. Ces préoccupations ont été exposées dans le document de synthèse de l'Union européenne publié pour le Conseil d'association UE-Égypte en juin 2006.

Le fonctionnement du pouvoir judiciaire est entravé par l'absence d'indépendance par rapport à l'exécutif, l'arriéré des dossiers, les retards dans la résolution des différends et le maintien de la loi sur l'état d'urgence. Des réformes juridiques exhaustives sont prévues afin d'améliorer l'efficacité judiciaire et la sécurité juridique. En dépit de quelques améliorations récentes, la situation générale dans un certain nombre de prisons et de centres de détention est mauvaise.

L'Égypte a acquis une expérience considérable dans la gestion des flux migratoires internationaux et ses politiques en la matière sont assez approfondies. L'UE devient une destination de plus en plus courue pour les migrants égyptiens. La migration en provenance d'Égypte vers l'Europe ou passant par l'Égypte à destination de l'Europe inclut tout à la fois des migrants légaux et clandestins (un grand nombre de ces derniers proviennent d'Asie du Sud). Les efforts de lutte contre l'immigration clandestine devront s'intensifier et la gestion de l'immigration économique pourrait être renforcée dans le même temps. Ceci pourrait comprendre une reconnaissance mutuelle des décisions d'expulsion et une assistance dans les cas de transit lors des rapatriements par voie aérienne et dans la lutte contre la traite des êtres humains, à laquelle l'Union européenne accorde une attention croissante.

L'Égypte concentre également ses efforts sur le renforcement de la lutte contre le terrorisme, le crime organisé, le blanchiment d'argent et la drogue. L'Égypte est active dans ces domaines depuis de nombreuses années et consolide une expérience déjà considérable. Son approche pourrait néanmoins être rendue plus efficace et être davantage liée aux activités menées en Europe dans les mêmes domaines. À titre d'exemple, l'Égypte sera encouragée à soutenir le rôle des Nations unies en la matière, à adopter les conventions et protocoles pertinents des Nations unies, ainsi qu'à soutenir un accord sur une convention globale contre le terrorisme international.

L'Égypte joue un rôle stratégique dans le maintien de la paix et de la stabilité dans la région. Dans le cadre du processus de paix au Proche-Orient, l'Égypte a régulièrement servi de médiateur dans le conflit opposant Israël à l'Autorité palestinienne et a soutenu les approches conjointes de l'UE et du Quartet pour relancer la feuille de route. L'Égypte a également pesé de tout son poids pour faciliter la présence de l'UE dans le contrôle des frontières à Rafah, permettant ainsi la circulation des personnes entre Gaza et l'Égypte. En tant que pays hôte de la Ligue arabe, l'Égypte est un interlocuteur majeur dans le monde arabe et un acteur important en ce qui concerne l'Afrique.

**Situation économique.** L'Égypte se classe parmi les pays à revenu faible à moyen, avec une population d'environ 71,8 millions d'habitants. L'agriculture représente 16 % du PIB et joue un rôle important dans l'économie. L'industrie et les services représentent, respectivement, 34 % et 50 % du PIB. Le tourisme apporte une contribution essentielle au secteur des services. Avec un ratio exportation/importation (de produits et de services) d'environ 45 %, l'économie est relativement ouverte. L'énergie demeure un composant essentiel de l'économie. Les exportations de pétrole génèrent 40 % des recettes à l'exportation, tandis que le pétrole et l'électricité représentent 20 % du PIB. Les recettes liées gaz augmentent, en ce compris les exportations vers l'Union européenne.

Depuis juillet 2004, le gouvernement égyptien procède à des réformes économiques. Des réformes profondes du commerce, de la fiscalité et des finances ont entraîné un retour de la confiance, qui se traduit par une reprise de l'activité des marchés boursiers. À l'origine, les performances économiques étaient dues aux exportations de produits et de services (essentiellement le tourisme), mais elles s'élargissent aujourd'hui grâce à la reprise de l'activité du bâtiment. Le PIB réel a progressé d'environ 4,9 % au cours de l'exercice financier 2005 et devrait atteindre 6,0 % en 2006.

Parmi les mesures remarquables prises par le gouvernement, on peut citer la réduction des droits douaniers moyens, qui sont passés de 14,6 % à 9,1 %, la réduction du nombre de grilles tarifaires et l'abolition des taxes d'importation et des surtaxes. Dans le domaine de la réforme fiscale, le gouvernement a restructuré la loi relative à l'impôt sur le revenu en simplifiant la structure des taux d'imposition et en réduisant l'impôt sur les personnes et les revenus.

Avec l'aide du FMI, les budgets sont désormais présentés conformément aux normes internationales. Le processus de privatisation a été relancé et, entre juillet 2004 et mars 2005 17 entreprises non financières ont été privatisées. Dans le cadre de son plan quinquennal global, le gouvernement a réalisé des progrès considérables dans la restructuration du secteur financier, par la vente de ses parts dans des banques en joint venture, par la consolidation du secteur grâce à des fusions entre entreprises, par la privatisation d'une des quatre grandes banques d'État et par des progrès dans la réforme du secteur financier non bancaire, une réforme qui a contribué à la stabilité des taux de change et à améliorer l'environnement d'investissement. Les investissements étrangers directs se sont élevés à 3,3 milliards d'euros au cours de l'exercice 2004-2005.

**L'accord d'association** UE-Égypte, qui en est maintenant à sa troisième année de mise en oeuvre, détermine les relations commerciales bilatérales dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen. Au titre de ses dispositions sur le démantèlement des droits de douane, la moitié des exportations industrielles de l'UE vers l'Égypte sera bientôt pleinement

libéralisée, tandis que les préférences bilatérales dans le domaine agricole ont considérablement amélioré l'accès aux marchés, en particulier pour les produits égyptiens. Avec une moyenne de 10 milliards d'euros **d'échanges bilatéraux** depuis 2000 et une tendance constante à la hausse depuis l'entrée en vigueur de l'accord d'association (11,5 milliards d'euros en 2004 et 13,3 milliards d'euros en 2005), l'Union européenne élargie représente près de 40 % du commerce total de l'Égypte avec le reste du monde. Au niveau **euro-méditerranéen**, l'Égypte négocie actuellement avec l'Union européenne sur les dossiers de la libéralisation des services, du droit d'établissement et de l'agriculture. Des travaux sont actuellement en cours pour harmoniser la législation technique, les normes et les procédures d'évaluation de la conformité et, pour les règles d'origine, l'Égypte a désormais adopté le nouveau protocole Pan-Euro-Med qui permettra très bientôt le cumul diagonal d'origine au sein de l'espace euro-méditerranéen. S'agissant des relations commerciales internationales, l'Égypte a signé différents accords de libre-échange, dont l'accord de libre-échange panarabe, le COMESA et des accords subrégionaux, tels que l'accord d'Agadir et l'accord de libre-échange avec la Turquie. En tant qu'économie émergente et acteur régional de premier plan, l'Égypte joue un rôle important dans les négociations du cycle de développement de Doha (DDA) de l'OMC. Cette position ouverte et plus dynamique de la politique commerciale égyptienne résulte du processus de réforme mené par le gouvernement entré en fonction en 2004. Ce dernier a engagé une série de réformes destinées à faciliter le commerce, en ce compris la réforme tant attendue – mais pas encore pleinement opérationnelle – des douanes. L'Égypte a déclaré son intention de mettre en oeuvre le cadre normatif de l'Organisation mondiale des douanes afin de sécuriser et de faciliter le commerce mondial.

L'agriculture demeure l'un des principaux secteurs de l'économie égyptienne. Depuis le milieu des années 1980, l'amélioration de la productivité rendue possible par les engagements à long terme du gouvernement d'entreprendre des réformes et de libéraliser le commerce et par l'assistance apportée par les donateurs, a largement contribué à l'augmentation de la production de céréales et de légumes, réduisant ainsi l'écart entre l'offre et la demande alimentaire intérieure. Néanmoins, l'Égypte demeure un gros importateur net de denrées alimentaires. Dans le cadre de sa relation commerciale avec l'UE, l'Égypte s'efforce d'obtenir un meilleur accès aux marchés, conformément à la feuille de route euro-méditerranéenne pour la libéralisation du commerce, pour des produits pour lesquels elle détient un avantage comparatif naturel. Ceci nécessite une coopération continue sur les questions sanitaires et phytosanitaires (SPS). En outre, l'attention doit se porter sur des domaines qui complètent le commerce des produits agricoles, en particulier le développement rural et l'amélioration de la qualité de la production.

Ces dernières années, l'Égypte a connu une série de graves déficits budgétaires. Le déficit public a atteint 9,1 % du PIB en 2004-2005. Selon les estimations du FMI, ce chiffre devrait tomber à 8,3 % et 8,1 % en 2005/2006 et 2006/2007, respectivement. En dépit de l'amélioration attendue de la situation, les efforts tendant à réduire le déficit budgétaire et à consolider le budget doivent se poursuivre. Ils permettront d'infléchir la dette publique et de stimuler l'investissement privé et la croissance. Dans ses efforts pour améliorer la gestion des finances publiques, le gouvernement devra accorder une attention particulière aux contrôles financiers internes.

La Banque centrale d'Égypte a introduit une plus grande cohérence dans la gestion monétaire en adoptant une série de mesures destinées à approfondir la politique monétaire et à s'écarter de l'approche d'interventions directes de l'État. S'agissant du secteur bancaire, une nouvelle loi bancaire unique a été adoptée en vue notamment d'adopter de nouveaux ratios minima de participation, de règles de contrôles plus rigoureuses de la banque centrale et du gouvernement en matière de privatisation. Le rôle de contrôle de la banque centrale doit être renforcé. La réforme aborde également la restructuration du secteur des assurances, le développement des marchés de capitaux et la mise en place d'autres services financiers.

La situation économique s'est améliorée, mais il reste encore beaucoup à faire. Des faiblesses persistantes dans l'environnement commercial ont gêné les performances de l'industrie manufacturière. Ces questions n'ont été abordées que très récemment dans les tarifs douaniers et dans d'autres domaines budgétaires. L'un des handicaps est l'incapacité à mettre en oeuvre efficacement de nouvelles législation économiques, souvent due à des faiblesses inhérentes aux institutions qui réglementent l'économie. Le secteur privé se heurte à un système de droit commercial incertain dans lequel transparence, concurrence et application des contrats sont loin d'être satisfaisantes. L'amélioration de la gouvernance des entreprises est un défi majeur pour attirer et garder les investissements.

Enfin, les données statistiques sont peu crédibles en Égypte. Un programme global mené par le gouvernement égyptien en vue de moderniser l'appareil statistique est à l'étude.

**Développement social.** En dépit de certaines améliorations des indicateurs sociaux ces dernières décennies, au cours de la période 1990-2002, près de 44 % de la population égyptienne vivaient avec moins de 1,7 euro par jour (seuil supérieur de pauvreté). L'Égypte se classe 119<sup>e</sup> sur 177 pays selon les indicateurs de développement humain du PNUD pour 2005. Avec une croissance démographique de 2 % par an et quelque 6 000 nouveaux venus sur le marché du travail chaque année, la croissance par habitant n'a progressé que très modestement. Le chômage se situe officiellement à 10 %.

Bien que la pauvreté ait reculé au cours de la période de référence, les disparités régionales n'ont pas diminué (RDH 2005, rapports OMD). En Égypte, l'expérience confirme que la pauvreté est étroitement liée à l'éducation et inversement proportionnelle à celle-ci, plus de la moitié des pauvres du pays étant analphabètes (contre moins de 30% des «non pauvres»). L'Égypte connaît un problème structurel majeur (les emplois sont essentiellement concentrés dans des secteurs à faible productivité et non marchands), sans lien visible entre les gains de productivité et la création d'emploi. La viabilité à long terme de la croissance et les stratégies de réduction de la pauvreté pourraient être menacées par une concentration d'emplois créés essentiellement dans des secteurs publics non marchands. Dans le même temps, le secteur privé n'est pas encore suffisamment attrayant en termes de salaire comparatif pour attirer une main-d'œuvre hautement qualifiée.

Le sous-emploi tant visible qu'invisible est généralisé, ce qui génère des pertes économiques considérables dont on estime qu'elle touche 7,5 % de la population en âge de travailler (15 à 64 ans). L'écart entre les sexes est considérable, avec un chômage qui touche 2,5 fois plus les femmes que les hommes. Le secteur privé n'a pas été en mesure de compenser le ralentissement du recrutement de diplômés dans le secteur public et n'est pas capable d'absorber l'augmentation galopante du nombre de nouveaux diplômés de l'enseignement secondaire technique prévu pour les prochaines années, qui chercheront à travailler dans

l'industrie et l'agriculture. Les universités ont également beaucoup à faire pour adapter leurs programmes aux besoins du marché du travail en termes de nature de la formation dispensée et de niveau des compétences requises.

Bien que des mesures significatives aient été prises par le Premier ministre Nazif depuis juillet 2004 en matière de réforme économique, les réformes sociales n'ont pas reçu la même attention. Les autorités ont entamé un dialogue avec des organisations internationales (Banque mondiale et PAM) afin de revoir en profondeur le système des subventions, en vue de mieux les cibler et de mettre fin aux subventions généralisées actuelles. En janvier 2006, le Premier ministre Nazif a annoncé au Parlement que la lutte contre le chômage (notamment par des projets renforcés d'octroi de microcrédits), l'extension de la protection sociale et la réforme de l'éducation (amélioration de la qualité) et de la santé (restructuration du système d'assurance santé) comptaient au nombre des dossiers prioritaires de son programme gouvernemental. Cette approche est énoncée dans le rapport sur le développement humain en Égypte pour l'exercice 2005, qui a été publié en janvier 2006.

En collaboration avec l'OIT, l'Égypte a établi un plan national de lutte contre les pires formes de travail des enfants. Le revenu moyen d'un enfant qui travaille représente jusqu'à 29 % des revenus de sa famille. 73 % des enfants qui travaillent sont employés dans l'agriculture.

Une nouvelle loi sur le travail a été adoptée, mais ses effets sur le marché du travail doivent encore être évalués. Les efforts de l'Égypte tendant à améliorer les droits sociaux et les normes fondamentales du travail, en ce compris les droits syndicaux et le dialogue social, n'ont pas encore produit les résultats escomptés.

Dans le projet de budget du gouvernement central pour l'exercice 2004, 15 % des dépenses publiques sont destinées à l'éducation et 5 % (1,74 % du PIB) à la santé. Des progrès ont été enregistrés dans de nombreux indicateurs d'éducation (taux d'inscription dans l'enseignement primaire et secondaire et alphabétisation des adultes) et dans les indicateurs de santé (taux de mortalité infantile, pourcentage d'enfants vaccinés et taux de mortalité maternelle). En dépit des progrès réalisés, des préoccupations demeurent en ce qui concerne la faible efficacité et le montant insuffisant des dépenses publiques, la qualité médiocre de l'enseignement fondamental et de la formation professionnelle et l'accès insuffisant aux services d'éducation et de santé. Le gouvernement a récemment pris des mesures en vue d'améliorer l'efficacité de la main-d'œuvre qualifiée sur le marché du travail.

De manière générale, le suremploi est généralisé dans le système éducatif, le recrutement des enseignants et leur affectation sont inefficaces et la qualité de l'éducation est dès lors médiocre. Le partage des coûts est loin d'être optimal et les dépenses mal coordonnées, ce qui conduit à une planification et à une gestion inefficaces ainsi qu'à un détournement généralisé des budgets alloués.

L'enseignement et la formation professionnels techniques restent une seconde chance pour les élèves en échec scolaire. Ils ne sont pas considérés comme un service fondamental pour les entreprises, ni comme un instrument efficace d'insertion sur le marché du travail. De même, un véritable système de contrôle du marché du travail destiné à recueillir et à gérer de manière professionnelle les chiffres sur les flux relatifs au marché du travail et à l'enseignement et à la formation professionnels techniques fait défaut. Les services d'emploi

qui tentent de faire correspondre l'offre et la demande de main-d'œuvre ainsi que les services de conseil et d'orientation sont peu efficaces.

Dans le contexte d'une nouvelle dynamique du marché du travail, les secteurs de l'industrie qui s'attendent à une restructuration majeure ne peuvent compter sur des systèmes d'enseignement et de formation professionnels techniques flexible encourageant la mobilité et les chefs d'entreprise se plaignent de l'absence d'un système fiable de certification et de remise à niveau des compétences, sans parler de l'incapacité dudit système à répondre aux besoins du secteur informel.

La dynamique démographique, les taux de croissance modestes et les faibles dépenses pour les services nationaux de santé ont abouti à un système de santé financièrement intenable. Les perspectives d'amélioration de la situation à moyen terme par des mesures budgétaires et fiscales ne semblent pas prometteuses. Étant donné l'inefficacité de réformes fragmentaires, le gouvernement a décidé de mettre en place une réforme plus globale des secteurs de la santé et de l'assurance.

En dépit des améliorations constatées dans les taux d'alphabétisation, les taux d'inscription scolaire, la participation de la main-d'œuvre au marché du travail et le sous-emploi, on observe encore un écart entre les sexes en faveur des hommes. L'Égypte occupe une place peu enviable quant à la situation des femmes. La participation des femmes dans la population active est passée de 18 % à 23,9 % et le chômage des femmes se situait à 24 % en 2004. Le principal défi que l'Égypte devra relever est l'amélioration de la participation des femmes aux processus décisionnels et le gouvernement devra également résoudre les graves risques sanitaires liés au sexe, tels que la mutilation génitale (90 % des femmes mariées) et le taux des naissances non contrôlées.

### **Infrastructure, transports, énergie, environnement et ressources naturelles**

Le gouvernement égyptien a progressivement libéralisé et privatisé le secteur des transports. Le transport routier est le mode de transport intérieur dominant aussi bien pour les passagers que pour les marchandises. Dans ce secteur, la politique tend à relever les normes et les performances d'exploitation, à développer l'infrastructure, à promouvoir les investissements du secteur privé, à offrir des transports urbains propres et efficaces et à renforcer la sécurité routière. La sécurité routière est une préoccupation majeure de l'Égypte, où le nombre de victimes de la route est un des plus élevés au monde. La politique en la matière tend à promouvoir le transfert du transport de marchandises par route vers le transport ferroviaire ou par voie d'eau. Dans le secteur du transport ferroviaire, la politique ambitionne de développer des services ferroviaires efficaces et durables tant pour les passagers que pour les marchandises.

Étant donné l'importance du transport maritime pour le commerce extérieur, l'amélioration de l'efficacité des ports maritimes et des opérations maritimes est un objectif politique de première importance. Le programme de réforme portuaire en cours est non seulement centré sur le développement de l'infrastructure et de la superstructure, mais également sur le renforcement des autorités portuaires et sur la séparation entre les fonctions réglementaires et commerciales. La politique de transport maritime tend également à développer la flotte, à renforcer la sécurité maritime et à promouvoir les investissements privés, étrangers et nationaux. En ce qui concerne le transport aérien, l'accent est mis sur la mise en oeuvre de la

politique nationale en la matière, sur la libéralisation du marché aéronautique, sur le rapprochement des réglementations et sur la mise en oeuvre des normes européennes et internationales de sécurité et de sûreté. Ceci inclut également le renforcement des capacités administratives (notamment la séparation prévue entre les fonctions réglementaires et de gestion de l'ECAA) et un relèvement des normes de sécurité.

L'Égypte se profile de plus en plus comme un exportateur de gaz et un pays de transit pour l'énergie provenant du golfe Persique et destinée à l'oléoduc de Sumed. À plus long terme, la poursuite du développement du gazoduc arabe pour le gaz naturel, qui transporte actuellement le gaz égyptien vers les marchés du Moyen-Orient, pourrait jouer un rôle dans le renforcement de la sécurité d'approvisionnement de la région et de l'UE. L'énergie contribue de manière significative à l'économie égyptienne, mais il n'existe dans ce secteur ni une stratégie à long terme ni un environnement juridique et réglementaire fondé sur le marché. Les exportations pétrolières en baisse représentent 40 % des recettes à l'exportation et le pétrole et l'électricité comptent pour 20 % du PIB. L'Égypte est un producteur de gaz naturel qui connaît une expansion rapide grâce à la découverte de gisements considérables offrant de grandes opportunités d'augmentation des exportations, en particulier vers l'Europe. La politique de développement du gaz prônée par le gouvernement est essentielle pour répondre à une demande énergétique croissante, augmenter les revenus et améliorer l'environnement. L'Égypte s'est fixé pour objectif de satisfaire 3 % de ses besoins en énergie primaire à partir de sources d'énergie renouvelables d'ici 2010. Les sources les plus prometteuses sont l'hydroélectricité, l'énergie éolienne et l'énergie solaire, mais l'Égypte manque d'un cadre législatif et d'incitations économiques permettant d'introduire des mesures énergétiques efficaces et de recourir à des sources d'énergie renouvelables. En septembre 2006, l'Égypte a annoncé qu'elle avait l'intention de relancer son programme nucléaire civil après 20 ans d'interruption.

Le plan d'action environnemental national s'étend sur une période de 15 ans (2002-2017) et couvre des secteurs prioritaires comme la qualité de l'eau et de l'air, la gestion des ressources terrestres, la désertification, la protection de l'environnement marin, la gestion des déchets solides, la biodiversité et la sûreté biologique. L'intégration de considérations environnementales dans toutes les politiques, plans et programmes nationaux pertinents est considérée comme un objectif stratégique global de la politique environnementale égyptienne.

En Égypte, la protection de l'environnement est gênée par des faiblesses institutionnelles, telles que le partage de la responsabilité de la législation environnementale entre différents ministères et agences, le pouvoir décisionnel limité des administrations locales, en particulier celles chargées de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, et le fait que les coûts de l'environnement ne se reflètent pas correctement dans les prix. En particulier, le système général de gestion de l'eau repose sur un cadre réglementaire et juridique fragmenté et faible, ce qui entraîne une très faible efficacité dans l'utilisation de l'eau, des pertes très élevées dues aux fuites (estimées à plus de 50 % en moyenne). La qualité de l'eau mais aussi celle des services d'approvisionnement et d'assainissement pour les consommateurs est moyenne<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir annexe 4 «Profil environnemental national de l'Égypte».

L'une des questions essentielles est la préservation de la capacité de dilution du Nil. Les défis relatifs aux eaux usées, aux installations d'assainissement et aux risques sanitaires et environnementaux associés à une infrastructure inadéquate sont encore plus pressants. La Banque mondiale a estimé le coût des dommages environnementaux dans le secteur de l'eau à près de 1 % du PIB (manque d'eau potable saine et assainissement) tandis que l'eau constitue déjà une lourde charge pour le budget. La structure tarifaire pose également problème, car elle est déséquilibrée et inéquitable.

### **Sciences, technologie et développement, innovation et société de l'information**

Les priorités scientifiques et technologiques identifiées par le gouvernement sont la santé, la biotechnologie, les nanotechnologies et les matériaux de nanotechnologie, les TIC, ainsi que d'énormes ressources naturelles dans des secteurs «traditionnels» comme l'eau et l'énergie (comme l'énergie solaire). À titre d'exemple, le gouvernement a élaboré un programme national de biotechnologie et d'ingénierie génétique dans le cadre duquel 27 instituts de recherche ont été chargés de mettre en oeuvre 118 projets de recherche.

La première réunion du comité conjoint UE-Égypte dans le cadre de l'accord S&T, qui s'est tenue le 21 juin 2006 à Bruxelles, a confirmé ces priorités d'intérêt mutuel pour la coopération future avec l'UE au titre du 7<sup>e</sup> programme-cadre. Un plan d'action assorti de mesures concrètes de mise en oeuvre a été également adopté pour 2006-2007.

En outre, un accord récent a été conclu entre le ministère de la recherche scientifique et le ministère du commerce extérieur et de l'industrie en vue de financer ensemble la recherche et le développement industriel. Le montant initial prévu s'élève à 100 millions de livres égyptiennes.

Le niveau actuel d'activités de recherche et d'innovation (R&I) en Égypte est estimé à 0,5 % du PIB par an et devrait, selon les prévisions, passer à 1 % dans les cinq prochaines années. Le système national de recherche et de développement technologique couvre un grand nombre d'institutions et d'universités, mais le financement à long terme de l'infrastructure, l'absence de personnel technique qualifié et l'attrait des carrières scientifiques nationales posent problème. Les programmes financés par le gouvernement se sont centrés sur l'agriculture, la santé et, dans une moindre mesure, sur le secteur manufacturier. Néanmoins, l'Égypte est active dans le domaine de la coopération scientifique internationale et est le deuxième plus grand producteur de publications scientifiques internationales d'Afrique.

En ce qui concerne la société de l'information, la réforme réglementaire est une condition préalable à la promotion des investissements dans le marché des communications électroniques. Aux fins de développer ce secteur, l'Égypte entend introduire un cadre réglementaire global et renforcer la capacité de l'autorité réglementaire RTA. Elle a élaboré une politique de modernisation de l'infrastructure de communication et promeut l'utilisation de la technologie de l'information, qui sera mise en oeuvre dans le cadre de différents programmes. L'introduction de la concurrence sur le marché de la téléphonie fixe est prévue pour 2007.



L'Égypte est l'un des rares pays méditerranéens à avoir participé avec succès à des projets de science et de technologie de l'information au titre du 6<sup>e</sup> programme-cadre, plusieurs propositions incluant des organisations égyptiennes ayant été retenues. L'Égypte a déjà participé au programme-cadre de recherche précédent. La signature d'un accord de coopération scientifique et technique entre l'UE et l'Égypte en juin 2005 a mis davantage l'accent au plan institutionnel sur le dialogue scientifique et technologique et devrait faciliter l'intégration progressive de l'Égypte dans l'espace européen de la recherche.

#### **4. 4. APERÇU DE LA COOPÉRATION ANTÉRIEURE ET ACTUELLE AVEC LA CE**

##### **Assistance de l'UE à l'Égypte au cours de la période 2000-2006**

L'Union européenne est l'un des principaux donateurs de l'Égypte. L'assistance apportée par la seule Communauté européenne s'est élevée à plus de 1 milliard d'euros depuis 1995. Ce montant inclut le programme MEDA (avec son volet régional et bilatéral) et l'appui au titre des lignes budgétaires thématiques, telles que l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH). En outre, la Banque européenne d'investissement (BEI) a fourni un financement à l'Égypte, qui a essentiellement pris la forme de projets dans les domaines de l'énergie, du transport et de l'environnement et des petites et moyennes entreprises. Les opérations de la BEI ont été soutenues par la création de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) et par l'ouverture d'un bureau régional de la BEI au Caire. Un accord de coopération scientifique et technologique a été signé entre l'Union européenne et l'Égypte en juin 2005 et l'Égypte a participé aux 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> programmes-cadres de recherche.

Dans le cadre du **document de stratégie par pays** de l'Union européenne pour l'Égypte pour la période 2002-2006, l'aide était centrée sur trois secteurs prioritaires: a) promouvoir une mise en oeuvre efficace de l'accord d'association, en aidant essentiellement les entreprises et les institutions égyptiennes à relever le défi de rendre plus compétitifs les marchés intérieur et extérieur; b) soutenir le processus de transition économique d'une économie centralisée inefficace vers une économie de marché libre, efficace et capable de soutenir une croissance durable et de générer de l'emploi; c) soutenir la stabilité et un développement socioéconomique durable et équilibré afin de contrebalancer une libéralisation économique par une réforme politique et sociale, une bonne gouvernance, l'État de droit, la participation de la société civile et la protection de l'environnement.

Au total, 594 millions d'euros ont été engagés dans le cadre du **programme national MEDA II** au cours de la période 2000-2006. Sur la base des priorités énoncées dans le document de stratégie par pays, deux programmes indicatifs nationaux (PIN) ont été adoptés en accord avec les autorités égyptiennes pour les périodes 2002-2004 et 2005-2006.

L'instrument de jumelage institutionnel a été étendu à l'Égypte. Dans un premier temps, les autorités égyptiennes ont demandé une coopération directe avec un homologue d'une administration nationale communautaire dans les secteurs du tourisme, du transport maritime et des services postaux. D'autres projets sont en préparation dans différents autres secteurs.

S'agissant des programmes thématiques, l'Égypte a reçu une aide au titre de la ligne budgétaire «Coopération avec les ONG» (5,4 millions d'euros) et de l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH - 5 millions d'euros). Cinq autres millions d'euros ont soutenu la création et le fonctionnement de la Fondation Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures, qui est basée à Alexandrie.

**La coopération régionale dans le cadre du programme MEDA** a englobé des activités relatives à la gouvernance et à la réforme de l'administration publique, à l'environnement (pollution de la mer Méditerranée, SMAP, METAP, LIFE-Pays tiers et gestion des eaux locales), à la justice et aux affaires intérieures (migration, police et pouvoir judiciaire), à la recherche politique et économique, à la coopération économique Sud-Sud, aux statistiques, aux transports (y compris la navigation mondiale par satellite GNSS I et II) et à l'énergie (en ce compris le projet relatif au marché du gaz Euro-Masher), à la sécurité maritime (SAFEMED I et II), à la modernisation de l'enseignement supérieur dans le cadre de TEMPUS, à la société de l'information (EUMEDIS), à l'audio-visuel, à la protection du patrimoine culturel et au développement des échanges de jeunes et de la coopération dans le domaine des jeunes dans la région euro-méditerranéenne.

Dans le cadre du mandat Euro Med II pour la période 2000-2006, la BEI a, jusqu'à présent, apporté un financement total de 1 862 millions d'euros, dont 1 355 millions d'euros ont été décaissés avant la fin de 2005. Douze prêts sur ressources propres de la BEI ont soutenu des projets dans les domaines de l'énergie (production d'électricité, stockage et traitement du gaz naturel et transport en vrac), du transport (aviation civile) et de l'environnement (collecte et traitement des eaux usées et égouttage), tandis que trois prêts globaux ont contribué au financement de projets d'investissement en capital en faveur de petites et moyennes entreprises. En outre, la BEI a autorisé deux projets de prêts globaux sur des capitaux à risques (50 millions d'euros) pour soutenir la mise à niveau des entreprises égyptiennes au plan de la compétitivité. Des subventions au titre de l'assistance technique pour un montant total de 3,4 millions d'euros dans le cadre du programme d'assistance technique de la FEMIP ont soutenu des opérations de la BEI dans les secteurs de l'eau, de l'énergie et des finances.

Le développement des activités de la BEI en Égypte au cours de la période 2003-2005 a été proportionnel à l'accent particulier mis par la FEMIP sur l'aide au secteur privé. Quelque 54 % (812 millions d'euros) de l'ensemble des accords de prêt conclus au cours de cette période avait trait à des opérations bénéficiant directement à des projets relevant du secteur privé, tandis que 24 % (360 millions d'euros) concernaient des projets destinés à créer un environnement propice à l'investissement du secteur privé.

Une coopération étroite avec la BEI, d'autres institutions financières internationales et des donateurs bilatéraux actifs en Égypte, est un facteur essentiel à la réussite des actions menées. En particulier, les aides non remboursables de la Commission européenne et les prêts de la BEI sont des instruments importants susceptibles de créer des synergies significatives. Des possibilités de cofinancement et de financement parallèle de la Commission européenne seront envisagées lors de la phase d'identification des projets et des programmes.

## **Principaux enseignements tirés de la stratégie par pays pour la période 2002-2006 en Égypte**

Selon l'évaluation de la stratégie par pays publiée en février 2004, l'action de l'Union européenne a contribué à préserver la stabilité économique, sociale et politique du pays. Les progrès ont été proportionnels à la lenteur des réformes économiques. La situation a changé lors du lancement du programme de réformes du nouveau gouvernement en juillet 2004. Depuis cette date, les projets d'assistance de la Commission lui ont permis d'entamer un dialogue avec les autorités sur plusieurs réformes majeures, notamment dans les secteurs des finances, des douanes, de la promotion du commerce, ou dans les secteurs sociaux, de santé, d'éducation ou de formation.

Depuis 2004, on observe une transition des programmes d'assistance technique à grande échelle vers une aide budgétaire. L'aide budgétaire s'est révélée utile dans des secteurs faisant l'objet de réformes ambitieuses et lorsque le gouvernement s'est montré disposé à faire participer les donateurs, comme par exemple la réforme des douanes, l'utilisation économique et durable de l'eau, la restructuration du secteur textile et la formation professionnelle. Le recours à des opérations d'aide budgétaire a également été rendu possible par le niveau élevé des contrôles exercés par le ministère des finances sur les fonds publics et par la décision du gouvernement d'introduire de nouvelles réformes en vue d'améliorer la gestion des finances publiques et de s'orienter vers une discipline budgétaire plus stricte.

Selon l'évaluation, l'accord d'association UE-Égypte a été le principal facteur de la **facilitation de l'ouverture de l'économie (priorité a)**. Les mesures commerciales de la Communauté européenne – le programme de promotion du commerce (TEP) et le programme de modernisation industrielle (IMP) – ont été jugées pertinentes et appropriées par l'évaluation. Le programme de promotion du commerce a notamment contribué à simplifier considérablement les procédures douanières. Le programme de modernisation industrielle a apporté des réponses appropriées au plan des principes, bien qu'il ait été considéré comme ayant peu d'impact sur des dossiers tels que la promotion des investissements étrangers directs et les flux de capitaux de l'Union européenne vers l'Égypte. Le projet relatif à la pourriture brune de la pomme de terre a contribué à réduire les foyers de la maladie, ce qui a permis à l'Égypte d'exporter des quantités croissantes de pommes de terre vers l'Union européenne.

Les objectifs relatifs à **la modernisation/transition économique (objectif b)** ont donné des résultats mitigés. Le principal facteur positif est, une fois de plus, l'accord d'association. Des initiatives ascendantes, telles que l'aide au secteur privé, se sont révélées précieuses, même si leur rentabilité demeure douteuse. Les initiatives descendantes qui dépendent dans une mesure extrême du programme de réforme du gouvernement – essentiellement celles qui visent la privatisation et la réforme du secteur bancaire – ont donné des résultats médiocres, surtout lorsque l'action et les engagements du gouvernement sont restés limités.

La situation en matière **d'appui au développement socioéconomique (objectif c)** est plus positive. La stratégie a donné de bons résultats en ce qui concerne la réforme de la santé, l'amélioration de l'accès à l'éducation et la création d'emplois. En l'absence de réformes, l'Union européenne a apporté une assistance considérable, prélevée sur le fonds le plus important, à savoir le Fonds social pour le développement (FSD), qui visait le chômage,

l'accès au crédit et aux services non financés aux PME et l'aide aux initiatives de développement communautaire et social.

Certaines des **recommandations** formulées dans l'évaluation ont déjà été prises en compte pour la période 2004-2006. La CE s'est écartée des grands projets fondés sur l'assistance technique pour s'orienter vers une aide budgétaire dans les cas où l'environnement politique est propice à l'obtention des résultats souhaités. D'autres recommandations, telles qu'un appel pour que l'aide communautaire mette davantage l'accent sur la mise en œuvre de l'accord d'association dans son intégralité, y compris dans ses dimensions politiques, ou le ciblage des objectifs stratégiques de l'Union européenne en matière de démocratie et de droits de l'homme et d'appui au développement social et aux réformes politiques, sont reflétées dans le présent document de stratégie par pays.

### **Coordination entre les donateurs**

Le rôle de la délégation de la Commission au Caire est capital en matière de coordination des donateurs. La délégation a présidé le DAG (*Donor Assistance Group*) en 2006 et coprésidé plusieurs de ses sous-groupes thématiques (sur la santé, la dimension de genre et l'eau/l'agriculture). Le DAG s'est efforcé d'établir un lien entre l'ensemble de l'assistance actuelle des donateurs et le programme de réformes du gouvernement. L'amélioration de la coordination globale entre les donateurs a été reconnue dans l'évaluation de la stratégie par pays. La Délégation a fait des pas concrets dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'harmonisation. Dès le début, la Commission a coordonné les préparatifs en vue de l'élaboration du présent document de stratégie par pays pour la période 2007-2013 avec tous les autres donateurs concernés. Les priorités actuelles et futures des autres donateurs ont été prises en compte dans la présente stratégie afin d'assurer la cohérence et la complémentarité. La co-ordination de l'aide entre la CE et les Etats membres est assurée à travers les réunions régulières des conseillers économiques basés au Caire.

USAID, la Communauté européenne et ses États membres (en particulier l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et l'Espagne) ainsi que la Banque mondiale sont les principaux bailleurs de fonds de l'Égypte<sup>2</sup>. Ils sont suivis par les fonds en provenance des pays arabes, du FMI, des agences des Nations unies (PNUD, PAM), du Canada et du Japon.

**USAID.** Depuis 25 ans, à la suite de l'accord conclu à Camp David entre l'Égypte et Israël, les États-Unis sont - et de loin - les principaux bailleurs de fonds de l'Égypte, avec quelque 2 milliards de dollars par an (dont 1,3 milliard de dollars d'aide militaire). L'aide militaire sera maintenue au niveau actuel, mais l'aide financière d'USAID à l'Égypte sera réduite de moitié d'ici 2009. Les priorités de l'action d'USAID couvrent l'éducation, la croissance économique, la protection de l'environnement et les infrastructures. USAID gère des programmes dans les domaines de la santé, de la démocratie et de la bonne gouvernance. Des activités sont prévues dans des secteurs comme la justice pénale, la justice familiale, l'enseignement juridique, les médias et la gouvernance locale.

L'évaluation à mi-parcours d'USAID pour les exercices 2000 à 2009 réclame des efforts sensiblement accrus en matière d'éducation ainsi que pour la démocratie et la gouvernance,

---

<sup>2</sup> Voir annexe 4 «États membres de l'Union européenne et programmes communautaires par secteur».

des fonds légèrement supérieurs pour les questions de santé et de population et un financement légèrement réduit pour le programme de croissance économique (promotion du commerce, réforme des douanes et du secteur financier), tout en lui accordant une importance accrue. La révision recommande également de mettre un terme au programme relatif à l'environnement et au développement de la main-d'œuvre.

**Banque mondiale.** Le portefeuille de prêts actuel de la Banque mondiale en Égypte s'élève à environ 1 milliard de dollars, se répartissant comme suit : agriculture (essentiellement développement rural et irrigation): 38 %; infrastructures (développement des aéroports du Caire et de Charm el cheikh); 31 %, éducation (petite enfance, enseignement secondaire et supérieur et développement des compétences): 18 %; protection de la santé – secteur social (assurances santé, soins de santé primaire et services de santé publique):13 %.

### **Cohérence des politiques**

Les relations avec l'Égypte dans le cadre du processus de Barcelone répondent à une série de politiques communautaires, qui s'appuient de plus en plus sur la cohérence entre la dimension extérieure et la dimension intérieure. Il s'agit en particulier du commerce, de l'énergie, du transport, de l'environnement, de la recherche, de la science et de la technologie, de la bonne gouvernance, de la dimension de genre et de la protection des droits de l'homme.

La politique européenne de voisinage va au delà des relations existantes afin d'offrir une relation politique et une intégration économique approfondies. En conséquence, le plan d'action de la PEV UE-Égypte se fonde sur une série de politiques communautaires et de valeurs communes. La cohérence entre ces différentes politiques se reflète dans la stratégie de réponse de la CE exposée au chapitre 5 ci-dessous.

## **5. STRATÉGIE DE RÉPONSE DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE**

### **5.1 Principes généraux de l'approche stratégique de l'UE et objectifs prioritaires**

La stratégie de l'UE envers l'Égypte a pour objectif de développer un partenariat privilégié en approfondissant la coopération politique et l'intégration économique, soutenu par une assistance financière adéquate et d'autres instruments de la PEV. L'importance stratégique capitale de l'Égypte réside dans ses intentions de réformes politiques, sociales et économiques, dans son potentiel de relations économiques renforcées avec l'UE et dans sa volonté de coopérer avec l'UE à la promotion de la paix et de la sécurité dans la région.

L'approche stratégique de l'UE sera développée dans le cadre de la politique européenne de voisinage et par la mise en œuvre du plan d'action conjoint de la PEV. La réponse stratégique doit être à la fois liée aux priorités de l'Égypte et pleinement conforme aux différentes politiques communautaires pertinentes. Cette cohérence est garantie par le cadre politique de la PEV. Le plan d'action présente un cadre unique pour les relations entre l'Union européenne et l'Égypte. Les résultats du dialogue mené entre l'Union européenne et l'Égypte au sujet de la mise en œuvre du plan d'action de la PEV, par l'intermédiaire des sous-comités et avec la participation des différentes directions de la Commission, orienteront le choix des priorités.

Le programme à court terme du plan d'action UE-Égypte est ambitieux. Alors que l'Égypte est confrontée à des contraintes et à des limitations de capacité dans la mise en œuvre du plan, la PEV offre une série d'instruments et d'incitations lui permettant de mener plus aisément à bien ses engagements dans le cadre de son plan d'action. Cela inclura la libéralisation des échanges, une participation au marché intérieur et une assistance technique et financière ciblée. Le cas échéant, l'Égypte bénéficiera d'une aide pour sa participation à des programmes, à des agences et à des réseaux de l'UE dans la mesure où ceux-ci permettent la participation de ce pays. Afin d'assurer une efficacité optimale, les priorités de la programmation seront alignées sur les objectifs prioritaires du plan d'action de la PEV et seront combinées avec d'autres incitations de la PEV afin de dégager des synergies. Une caractéristique sous-jacente de la politique européenne de voisinage est son caractère «taillé sur mesure», grâce auquel les partenaires de la PEV sont libres de décider du rythme et de l'intensité des relations. Les pays qui cherchent à faire avancer rapidement et intensivement leur programme de réformes bénéficieront d'une aide et d'une assistance plus larges.

La possibilité d'une nouvelle relation contractuelle sera envisagée à la lumière des progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs du plan d'action et du développement global des relations UE-Égypte.

La PEV offre un cadre pour soutenir le processus de modernisation de l'Égypte. Dans ce contexte, l'UE axera son action sur un nombre restreint de priorités spécifiques choisies sur la base des principes suivants: i) intérêts stratégiques pour l'UE; ii) cohérence avec le plan de développement national; iii) lien avec les conclusions des sous-comités sur la mise en œuvre du plan d'action; iv) approche stratégique de la coordination des donateurs, harmonisation et alignement afin de se centrer sur des domaines d'action soigneusement choisis dans lesquels l'UE considère qu'elle présente un avantage comparatif et où il existe diverses possibilités de compléter le travail d'autres donateurs et, en particulier, celui des États membres de l'UE et de la BEI.

La réforme politique en Égypte est non seulement cruciale pour le développement du processus interne de démocratisation, mais elle aura également des répercussions significatives sur la région. L'Égypte est bien placée pour influencer d'autres pays de la région. Les auteurs des rapports sur le développement humain arabe ont évalué le déficit démocratique dans la région arabe comme étant comparativement élevé en termes globaux. Afin de combler ce déficit, il convient de créer les conditions qui permettront à une part accrue de la population de participer au processus de démocratisation, en ce compris la décentralisation du pouvoir vers l'échelon local.

Le processus de démocratisation contribuera à la consolidation du développement économique du pays. Le secteur privé devrait, de plus en plus, être autorisé à jouer le rôle actif qu'impose une économie moderne. Dans le même temps, l'État devra limiter son intervention aux aspects purement réglementaires de l'économie et à l'amortissement des effets négatifs des réformes, en ciblant mieux les subventions en faveur des groupes éligibles de la population, en utilisant les ressources budgétaires libérées pour améliorer le filet de protection sociale et en supprimant les distorsions économiques, notamment en subventionnant les prix par le biais de programmes sociaux ciblés.

L'ouverture de l'économie égyptienne grâce à la multiplication des accords de libre-échange conclus avec le reste de monde accroîtra en fin de compte sa compétitivité, attirera des

investissements et créera de l'emploi. Ceci ne sera possible que si cette ouverture s'accompagne de réformes structurelles dans les domaines de l'éducation, des finances et du cadre réglementaire, ainsi que de la promotion de l'innovation et de la recherche, doublées d'investissements dans les infrastructures.

Compte tenu de la combinaison de considérations politiques, économiques et sociales, les trois principaux objectifs de la stratégie de l'UE en faveur de l'Égypte pour la période 2007-2013 sont les suivants:

1. soutenir les réformes de l'Égypte dans les domaines de la démocratie, des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et de la justice;
2. développer la compétitivité et la productivité de l'économie égyptienne;
3. assurer la viabilité du processus de développement par des politiques sociales, économiques et environnementales efficaces et une meilleure gestion des ressources naturelles.

Les capacités limitées des institutions publiques et de la société civile égyptienne sont un facteur qui intervient dans la mise en oeuvre efficace du programme de réformes politiques, économiques et sociales de l'Égypte. Le renforcement des institutions, des agences et des organismes égyptiens constituera de ce fait un objectif prioritaire pour la réalisation des trois objectifs prioritaires mentionnés ci-dessus.

Le plan d'action UE-Égypte identifie une série de réformes politiques, économiques et sociales dans le but d'adapter les cadres réglementaire, législatif et administratif. La CE mettra en oeuvre les instruments pertinents dont elle dispose afin de contribuer au renforcement des capacités, y compris les mécanismes de jumelage, et apportera une assistance financière en vue de renforcer le capital social et humain, de soutenir la réforme législative et d'aider à l'élaboration des stratégies et des politiques et à leur mise en oeuvre. Ce soutien visera les priorités identifiées par les sous-comités conjoints chargés de superviser la mise en oeuvre du plan d'action.

Les bonifications d'intérêt et d'autres méthodes combinant aides non remboursables et prêts peuvent avoir un effet de levier sur les investissements des institutions financières internationales dans le domaine de l'environnement, de l'énergie et des transports. Lorsque des bonifications d'intérêt sont envisagées, leur pertinence doit être appréciée au cas par cas et il convient d'éviter toute distorsion significative du marché. En ce qui concerne l'environnement, les secteurs concernés sont, notamment, la gestion de l'eau, la gestion des déchets et la pollution industrielle. Pour l'énergie, les secteurs d'intervention possibles sont les sources d'énergie renouvelables et l'efficacité énergétique. En principe, les investissements destinés à l'infrastructure ou au réseau énergétique devraient prendre la forme d'opérations commerciales en raison de leur rentabilité financière. Toutefois, dans des circonstances exceptionnelles impliquant des intérêts spécifiques de l'UE (notamment, la sécurité de l'approvisionnement énergétique) et lorsque le démarrage du projet est difficile, des bonifications d'intérêt ciblées et d'autres combinaisons d'aides non remboursables et de prêts pourraient être envisagées pour des projets d'investissement particuliers. S'agissant du transport, les bonifications d'intérêt ou d'autres mécanismes combinant prêts et aides non remboursables se centreront sur le regroupement de fonds destinés à des infrastructures essentielles qui revêtent une importance stratégique, comme les mesures transfrontalières sur les axes prioritaires ou les éléments nécessaires à leur achèvement.

Le niveau de l'aide apportée par l'UE fera l'objet d'un accord sur un plan d'action global couvrant des engagements en matière de réformes politiques, sociales et économiques.

## **5.2 Analyse des priorités**

Le plan d'action de la PEV est le cadre politique à l'intérieur duquel l'assistance financière de l'UE est allouée parallèlement à une série d'autres incitations et opportunités offertes par la PEV sous la forme d'une intégration dans les marchés, les programmes et les agences communautaires, fondée sur un intérêt réciproque. Pour chacune des grandes priorités identifiées, l'ensemble des mesures appropriées, qu'elles soient d'ordre financier ou non, doit être mis à disposition. Les trois objectifs stratégiques fondamentaux sont détaillés ci-dessous.

*Objectif stratégique 1: Appui aux réformes de l'Égypte dans les domaines de la démocratie, des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et de la justice*

Les autorités égyptiennes ont identifié les priorités des réformes politiques qu'elles entendent mener au cours des prochaines années. Dans le domaine des droits de l'homme, le Conseil national des droits de l'homme est une institution nationale destinée à être un vecteur potentiel de changement du cadre juridique et administratif. L'Égypte étant désireuse d'approfondir ses relations avec l'UE dans tous les secteurs de la coopération, le soutien de l'UE à ce secteur repose sur la reconnaissance du fait que l'Égypte elle-même souhaite mener à bien un programme national de réformes politiques et que l'étendue de l'aide dépendra de l'ampleur des réformes entreprises.

L'Union européenne orientera son assistance financière en fonction des priorités égyptiennes pour la réforme politique, en particulier le renforcement de l'efficacité des institutions chargées de la consolidation de la démocratie et de l'État de droit, y compris les institutions législatives. Une assistance sera fournie en vue de réviser et de soutenir le système électoral, de renforcer les capacités de la société civile et d'appuyer le processus de décentralisation et de réforme de l'administration locale, en ce compris les élections locales. La société civile jouera un rôle de sensibilisation et de facilitation dans ces domaines. La modernisation et le développement des services publics, ainsi que l'amélioration de la bonne gouvernance et les mesures de lutte contre la corruption et de promotion de la transparence, surtout au niveau des finances publiques, sont les principales priorités des autorités égyptiennes.

En ce qui concerne l'indépendance et l'efficacité du système judiciaire, la coopération tendra à renforcer un cadre institutionnel judiciaire indépendant et inclura, entre autres choses, des activités destinées à consolider les capacités et à renforcer l'efficacité du pouvoir judiciaire (par la formation des juges et des procureurs, les améliorations des procédures pénales, le traitement des dossiers, etc.) ainsi qu'à soutenir les politiques et programmes visant à l'amélioration des centres de détention et des conditions carcérales.

En ce qui concerne la promotion et la protection des droits de l'homme, l'aide communautaire tendra essentiellement à renforcer la culture du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et l'efficacité de toutes les institutions, y compris l'appareil sécuritaire et la police, ainsi qu'à soutenir l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de droits de l'homme par les autorités. Une coopération sera proposée afin de soutenir la protection des droits des femmes et des enfants et de renforcer la liberté



d'expression et l'indépendance de médias. Une attention particulière sera consacrée à la mise en œuvre des protocoles et des conventions internationales relatives aux droits de l'homme auxquels l'Égypte est partie (sur les droits politiques et civils, les droits économiques, sociaux et culturels, les droits des femmes, les droits des enfants, la torture, la discrimination raciale, la peine de mort et le statut des réfugiés).

La coopération entre l'Union européenne et l'Égypte pourrait également couvrir des aspects de la politique étrangère et de sécurité, tels que la prévention des conflits et la gestion des crises et le développement d'une stratégie en matière de gestion et de réduction des catastrophes naturelles.

Dans le domaine de la justice, de la liberté et de la sécurité, l'Égypte et l'Union européenne ont un intérêt commun à coopérer sur des thématiques comme le terrorisme, le crime organisé, le blanchiment d'argent, l'immigration clandestine et le trafic de stupéfiants et d'êtres humains. Une attention particulière sera accordée à la mise en œuvre du code de conduite sur le terrorisme, adopté lors du sommet de Barcelone en novembre 2005, et à la mise en œuvre des conventions des Nations unies sur le terrorisme.

La coopération prendra également la forme d'un ensemble de mesures comme le renforcement des capacités et le développement des ressources humaines, des capacités technologiques et organisationnelles dans le cadre d'une approche globale visant à promouvoir les réformes.

Dans le domaine de l'immigration, l'Union européenne s'efforcera de coopérer avec l'Égypte dans des dossiers tels le regroupement familial, le statut des ressortissants de pays tiers qui sont des résidents de longue durée et l'admission des étudiants et de chercheurs de pays tiers, sans oublier la gestion des flux migratoires.

### *Objectif stratégique 2: Développement de la compétitivité et de la productivité de l'économie égyptienne*

Pour stimuler la croissance et l'emploi, l'ouverture et la libéralisation de l'économie sont les défis majeurs que devra relever l'Égypte au cours des prochaines années et constitue un objectif spécifique à court et moyen terme pour le gouvernement égyptien. L'Égypte se heurte à la difficile tâche de déterminer comment accompagner le besoin de création d'emploi pour les nouveaux venus sur le marché du travail, qui sont estimés à 600 000 personnes chaque année, d'une hausse de la production de produits et de services grâce à une activité économique accrue du secteur privé. L'absorption d'une main-d'œuvre non qualifiée en pleine expansion incombera aux économies tant formelle qu'informelle. L'objectif stratégique 2 sera axé sur la dimension économique de ce problème essentiel.

L'objectif de la coopération avec l'Union européenne consistera à développer la compétitivité et la productivité du secteur privé. L'Égypte continuera à mettre en œuvre la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise en tant qu'instrument pour stimuler la compétitivité des entreprises. Parmi les dix secteurs visés par la charte, l'Égypte a retenu les quatre priorités suivantes: simplifier les procédures pour les entreprises, améliorer les compétences, faciliter l'accès au financement et promouvoir l'innovation. L'ouverture du 7<sup>e</sup> programme-cadre de recherche et du programme Compétitivité et innovation aux partenaires de la PEV constituera un atout important.

Au vu de ce qui précède et de l'aide apportée au secteur commercial par d'autres donateurs, l'UE se centrera sur les secteurs qui ont un impact direct sur le commerce entre l'Union européenne et l'Égypte, tels que la réduction de la bureaucratie et la réglementation excessive du commerce et des services, en capitalisant sur l'innovation, la recherche scientifique et le développement des technologies de pointe, en développant des secteurs de niche de TI, en développant la qualité et la compétitivité des exportations (y compris le potentiel d'exportation sur les questions sanitaires et phytosanitaires), et sur la facilitation du commerce et la réforme douanière. Parallèlement, l'aide de l'Union européenne couvrira également la modernisation du système statistique, qui est essentielle aux réformes en Égypte. La coopération devrait tendre à l'amélioration de la gouvernance des entreprises par de meilleures pratiques en matière de droit des sociétés, de comptabilité et d'audit et par une législation plus adaptée.

L'importance des communications électroniques s'est accrue avec le développement de la société de l'information. En ce qui concerne cette dernière, le renforcement des capacités administratives en vue d'élaborer une stratégie sectorielle et des réglementations en harmonie avec la politique et le cadre réglementaire européens devrait être soutenu. L'aide se centrera sur la mise en œuvre de la stratégie nationale afin de soutenir un marché concurrentiel et le développement d'infrastructures de pointe et de services en ligne.

Dans le passé, la Communauté européenne a soutenu l'agriculture en Égypte, un secteur qui utilise une main-d'œuvre abondante et contribue de manière considérable au PIB du pays. D'autres mesures pourraient être envisagées dans le cadre des engagements pris par la Communauté européenne en matière de développement rural durable dans la feuille de route Euro-Med de Rabat.

Étant donné la part importante que représente le secteur des services dans l'économie de l'Union européenne et de l'Égypte, la libéralisation du commerce des services et du droit d'établissement est une priorité stratégique pour l'Union européenne. Des négociations ont débuté avec l'Égypte en vue de conclure un accord de libre-échange sur les services et le droit d'établissement. La libéralisation du secteur des services donnera à l'Égypte un accès au marché communautaire des services, qui est le plus important du monde. L'Égypte pourra bénéficier du savoir-faire technologique de l'Union européenne dans le secteur des services et d'investissements liés à l'établissement dans le pays de prestataires de services communautaires. Enfin, ceci permettra de réduire le coût des services pour les entreprises égyptiennes. Un appui sera apporté à différents services et concernera les diverses instances réglementaires ainsi que la réforme du cadre législatif. L'appui aux réformes dans le secteur bancaire et à l'amélioration du contrôle des services financiers en général est particulièrement important. Parmi les autres défis majeurs pour stimuler l'investissement domestique et étranger, on peut citer l'amélioration de la gouvernance des entreprises, l'application de la législation en matière de faillite et le règlement des litiges commerciaux devant les tribunaux.

Un élément central de la PEV est l'objectif à moyen et long terme qui tend à permettre à l'Égypte de participer progressivement au marché intérieur. La principale priorité en la matière consistera à développer une approche réglementaire unique afin de permettre la libéralisation du commerce des produits industriels en vue de créer un marché euro-égyptien pour ces produits. Ceci contribuera à diversifier les exportations égyptiennes. Dans les

secteurs harmonisés, les éventuelles négociations futures sur un accord en matière d'évaluation de la conformité et d'acceptation des produits industriels (ACAA) concerneront différents domaines choisis conjointement. La mise en œuvre des accords ACAA imposera aux pays partenaires de s'aligner sur la législation communautaire pertinente, de l'appliquer et de mettre en place une infrastructure de qualité dans les secteurs concernés.

D'autres priorités relatives au marché intérieur peuvent être envisagées en ce qui concerne la révision de la législation et le renforcement administratif dans les domaines de la législation antitrust et des aides d'État, en tant que condition préalable à une participation au marché intérieur, la propriété intellectuelle, les marchés publics et le contrôle interne des finances publiques ainsi que des mesures destinées à mettre en œuvre les règles d'origine Pan-Euro-Med. Seront également étudiées les mesures nécessaires à l'amélioration de l'environnement commercial tout en assurant la transparence et la prévisibilité. À cette fin, l'adoption d'un code de gouvernance des entreprises et d'un droit des sociétés moderne, ainsi que d'une législation en matière de comptabilité et d'audit sera encouragée.

Enfin, afin de faciliter les échanges et de donner à l'Égypte une véritable possibilité de participer au marché intérieur des produits industriels, il convient de faciliter la connectivité entre l'Égypte et ses voisins et entre l'Égypte et l'UE. L'assistance financière de l'Union européenne sera destinée à soutenir les aspects réglementaires et législatifs du secteur des transports et l'ouverture des programmes communautaires pertinents afin de réaliser les réseaux entre l'UE et son voisinage. Une évaluation des besoins commerciaux pourrait être lancée en temps utile afin d'identifier les besoins d'aide dans le domaine du commerce et de contribuer à définir le programme pertinent.

Une aide sera envisagée en vue de renforcer les mesures politiques prises par l'Égypte afin d'améliorer sa situation budgétaire. Un cadre macroéconomique sain revêt un intérêt stratégique commun pour l'Égypte et l'Union européenne et contribue à un environnement commercial favorable. Des mesures seront prises pour appuyer une bonne gestion des finances publiques et garantir la viabilité financière du programme de réforme.

*Objectif stratégique 3 : Assurer la viabilité du processus de développement par des politiques sociales, économiques et environnementales efficaces et une meilleure gestion des ressources naturelles*

Étant donné les conditions socioéconomiques qui prévalent en Égypte et les priorités politiques propres à ce pays, la réponse de l'UE se centrera sur la réduction de la pauvreté, l'amélioration du niveau de vie, la promotion de conditions de travail décentes et l'accès aux services essentiels. L'aide prévue soutiendra et encouragera le processus de réforme sociale en Égypte et les politiques «en faveur des pauvres» au bénéfice de la population dans son ensemble et, en particulier, des groupes les plus vulnérables.

Pour être durable, un développement fondé sur une croissance économique doit s'accompagner d'autres mesures, telles que des actions sociales, éducatives et environnementales. L'objectif fixé par le programme présidentiel, à savoir la création de 4,5 millions d'emplois durables au cours des six prochaines années, est ambitieux. L'objectif du Président est de doubler le nombre de familles bénéficiant de prestations sociales afin de le faire passer de 650 000 à 1,3 million. La poursuite du développement et la mise en œuvre réussie des stratégies égyptiennes en matière d'éducation et d'emploi sont essentielles pour assurer la formation d'une main-d'œuvre techniquement compétente et flexible et une

meilleure participation des femmes au progrès économique et social. L'aide de l'UE se centrera également sur l'appui à des réformes destinées à améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation publique, sur l'assurance qualité, sur la réforme des programmes de cours et l'accréditation, ainsi que sur le développement des compétences techniques et professionnelles et sur le système de certification, en tenant compte de la dimension de genre. Les liens entre les universités égyptiennes et celles des États membres de l'Union seront resserrés. L'Égypte devrait être encouragée à se rapprocher des objectifs éducatifs énoncés dans le programme de travail quinquennal adopté lors du sommet de Barcelone en novembre 2005 et à élaborer des stratégies pour l'apprentissage tout au long de la vie. Il convient également de s'intéresser aux personnes qui ne sont pas couvertes par le système d'éducation formelle, en particulier les personnes qui travaillent dans le secteur informel de l'économie et les analphabètes.

La résolution de la question du chômage, du sous-emploi et d'une meilleure adéquation entre les compétences de la main-d'œuvre et les besoins du marché se situe au cœur de la stratégie de réduction de la pauvreté, de promotion de la croissance économique et de prévention d'une radicalisation de la société. La réforme du marché du travail sera également encouragée par la mise en œuvre du nouveau code du travail et des conventions de l'OIT, par un dialogue social efficace et des relations constructives avec les syndicats ainsi que par le développement d'un système d'information sur le marché du travail. L'Union européenne est prête à envisager une aide dans ces domaines.

Cette aide pourra être progressivement augmentée étant donné que le cadre de la PEV offre la possibilité de mettre en place des actions et des échanges entre particuliers. Ces mesures incluent notamment des échanges entre partenaires sociaux et acteurs, une participation accrue aux activités de recherche (au titre du 7<sup>ème</sup> programme-cadre de recherche et, en particulier, des actions Marie Curie avec le programme spécifique «People» (formation et mobilité des chercheurs)), les programmes TEMPUS et Jeunesse en action ainsi que de plus grandes possibilités d'échanges pour les ressortissants égyptiens et Erasmus Mundi. Les possibilités d'une coopération accrue dans le domaine de la culture seront également examinées.

Le gouvernement égyptien s'est engagé à entreprendre une réforme globale du financement du système de santé. Celle-ci sera axée sur la création d'un système national d'assurance santé viable, offrant une couverture universelle financièrement durable des soins de santé et des risques sur une base équilibrée et équitable d'ici 2010, conformément au programme de la présidence.

Une meilleure gestion des ressources humaines devra s'accompagner d'un développement adéquat des ressources naturelles. Le gouvernement égyptien entend élaborer une stratégie nationale de développement durable et renforcer ses capacités administratives pour gérer celui-ci. Il s'est engagé en ce sens dans le plan d'action de la PEV.

Dans le domaine du transport, le renforcement des capacités administratives pour l'élaboration de stratégies et de politiques sectorielles se rapprochant des politiques et des réglementations communautaires pertinentes est une priorité. L'Union européenne est intéressée à renforcer la coopération en ce qui concerne les politiques destinées à garantir l'efficacité, l'interopérabilité, la sûreté et la sécurité des systèmes de transport. Les

engagements pris dans le contexte euro-méditerranéen d'étendre les réseaux transeuropéens aux pays voisins devront être pris en compte.

Une aide est envisagée pour renforcer la gouvernance environnementale, en ce compris la réforme administrative et législative, conformément au plan d'action national pour l'environnement du gouvernement égyptien pour la période 2002-2017 et à l'initiative Horizon 2020 destinée à nettoyer la mer Méditerranée d'ici 2020. La réalisation de cet objectif nécessitera une combinaison de mesures régionales et nationales. À cette fin, un appui en vue du rapprochement des réglementations et du renforcement des capacités institutionnelles peut être envisagé. L'eau est un secteur stratégique majeur. L'assistance de l'Union européenne sera axée sur des ajustements juridiques, réglementaires et institutionnels du cadre existant ainsi que, dans des cas limités, sur la préparation de projets en vue de la modernisation des infrastructures d'eau, compte tenu de l'initiative en faveur du bassin du Nil. Parmi les autres secteurs prioritaires figurent, notamment, la politique et les pratiques en matière de gestion des déchets, de protection de la nature et de désertification.

Dans le cas de l'énergie, l'aide communautaire pourrait se centrer sur les aspects législatifs et réglementaires afin de développer une politique énergétique saine et durable en Égypte. Il conviendra de tenir compte des lignes directrices relatives au réseau transeuropéen de l'énergie pour les gazoducs, en raison de la participation de l'Égypte à la mise en place de l'anneau gazier dans l'est de la Méditerranée.

### **5.3 Complémentarité et cohérence avec le document de stratégie régionale, l'IEVP et d'autres instruments**

Le *programme régional IEVP pour le voisinage méridional* contribuera à atteindre les objectifs énoncés dans cette stratégie, étant donné que les activités dans le cadre des programmes régionaux ou sub-régionaux apportent une valeur ajoutée ou complètent des opérations bilatérales.

En ce qui concerne les questions de développement politique, une assistance bilatérale pourra appuyer la mise en œuvre de réformes politiques, alors que des activités régionales incluront un appui à l'établissement de réseaux et de plateformes régionaux d'organisations de la société civile (pour compléter la réponse au niveau national par des plateformes) et des réseaux de médias. Les possibilités d'établir un dialogue entre les cultures au niveau régional, par exemple dans le cadre de la Fondation Anna Lindh, seront étudiées.

La coopération en matière de justice et de sécurité est une priorité commune de l'UE et de différents partenaires du Sud. Les activités régionales engloberont une coopération judiciaire sur les questions transfrontalières, les réseaux du crime organisé et la traite des êtres humains, sans oublier l'immigration et l'échange des meilleures pratiques. Ceci s'ajoutera aux actions entreprises bilatéralement avec l'Égypte, qui seront axées sur le renforcement des institutions et sur la mise en œuvre des stratégies nationales.

Une action régionale en matière de transport et d'énergie sera axée sur des activités transnationales (connexion Sud-Sud et Nord-Sud), tandis qu'une assistance bilatérale ciblera la réforme réglementaire et la stratégie nationale. La coopération régionale dans le domaine de l'environnement comprendra une collaboration avec l'Agence européenne de

l'environnement, en insistant particulièrement sur l'initiative Horizon 2020. La coopération subrégionale fera également partie de la stratégie régionale de l'Union européenne.

Outre l'enveloppe bilatérale et régionale, l'Égypte bénéficiera également du programme interrégional de l'IEVP et du programme pour le bassin méditerranéen de l'IEVP-CBC. Le **programme interrégional de l'IEVP** comprendra des activités qui seront mises en œuvre de manière identique dans tous les pays voisins. Ce programme financera notamment le programme TEMPUS et le nouveau programme de bourses, ainsi que les activités TAIEX. Le **programme pour le bassin méditerranéen IEVP-CBC** permettra aux régions côtières de l'Égypte de collaborer avec les régions côtières des États membres de l'Union européenne dans le cadre de projets conjoints. Par ailleurs, l'Égypte pourra également bénéficier de **programmes thématiques** institués dans le cadre de l'instrument de coopération au développement, en particulier ceux portant sur les sujets suivants : «Migration et Asile», «Investir dans les personnes» et «Environnement et gestion durable des ressources naturelles», qui concernent l'Égypte et pourraient utilement renforcer la coopération bilatérale. Le nouvel **Instrument pour les droits de l'homme et la démocratie** (ex-IEDDH) sera également utilisé pour soutenir les activités thématiques dans ce domaine.

## **6. PROGRAMME INDICATIF NATIONAL POUR LA PÉRIODE 2007-2010**

Divers programmes et opérations seront regroupés afin de poursuivre les objectifs stratégiques énoncés au chapitre 5.2 et seront couverts par l'assistance financière de la Communauté européenne à compter du nouvel IEVP pour la période 2007-2013.

L'essentiel de l'assistance financière fournie à l'Égypte au titre de l'IEVP relève du présent programme indicatif national (PIN), dont le but est de soutenir les réformes en Égypte. Les bonifications d'intérêt peuvent avoir un effet multiplicateur sur les investissements des institutions financières internationales dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et des transports, comme l'expliquait le document de stratégie par pays. Cette aide fait partie du présent programme indicatif national. Le budget indicatif global alloué à l'Égypte pour la période 2007-2010 s'élève à 558 millions d'euros.

Le montant global du programme indicatif national peut être augmenté par des allocations au titre de la «Facilité de gouvernance», qui apportera une aide supplémentaire aux partenaires désireux d'aller plus loin dans la mise en œuvre des plans d'action et par un soutien complémentaire du « Fonds d'investissement pour le voisinage ».

L'instrument de jumelage sera également disponible pour soutenir les trois priorités identifiées dans le programme indicatif national.

L'ordre des priorités énoncées dans le programme indicatif national respecte la structure du plan d'action UE-Égypte.

### **6.1. Priorité 1: Appui aux réformes de l'Égypte dans les domaines de la démocratie, des droits de l'homme et de la justice**

La coopération en matière de réforme politique sera intensifiée afin de soutenir les efforts de l'Égypte pour renforcer la démocratie et les droits de l'homme ainsi que les activités

destinées à consolider la coopération dans le domaine judiciaire, à promouvoir la bonne gouvernance et à lutter contre la corruption.

## 1. Appui au développement politique, à la décentralisation et à la promotion de la bonne gouvernance

### *a) Justification et objectifs*

Les élections de 2005 ont marqué une avancée dans le processus de démocratisation de l'Égypte. Pour la première fois, les élections ont été organisées par des commissions électorales placées sous le plein contrôle du pouvoir judiciaire et des observateurs de la société civile locale ont veillé à leur bon déroulement. Parallèlement, certaines lacunes ont été identifiées, ce qui a mis en évidence la nécessité d'accroître la participation du public, l'exactitude des listes électorales, le cadre législatif qui régit le processus électoral tout comme certaines pratiques administratives. Étant donné l'importance capitale d'un cadre électoral approprié pour la poursuite du processus de démocratisation en Égypte, l'aide de l'Union européenne couvrira les questions en rapport avec la réforme et la pratique électorales et se fondera sur l'expérience acquise auprès d'autres pays partenaires et des États membres.

Le gouvernement égyptien considère que la décentralisation renforce le sentiment d'appartenance des citoyens, dans la mesure où elle permet une participation réelle au processus décisionnel. La décentralisation consolide les pratiques démocratiques et améliore la gestion et les normes de qualité des services publics. L'adoption de la nouvelle loi sur la décentralisation fait partie des priorités principales du programme de réforme politique du gouvernement.

À l'instar de ce qui se passe dans d'autres pays méditerranéens, en Égypte, la qualité de la gouvernance peut être améliorée en développant la responsabilité publique et les procédures d'information (transparence) et de recours (droit de recours) et en instituant des mécanismes adéquats pour lutter contre la corruption.

### *b) Description du programme*

Le programme sera articulé autour de trois axes. Le premier traitera du processus électoral, le deuxième de la décentralisation et le troisième de la bonne gouvernance.

S'agissant du processus électoral, ainsi que le recommandait le Conseil national égyptien des droits de l'homme, ce programme soutiendra la réforme du système électoral que va entreprendre le gouvernement en augmentant la participation du public à la vie politique, en réexaminant les listes d'électeurs et en révisant les cadres législatif et administratif.

En appui à la préparation de la loi sur la décentralisation et à son application, le programme soutiendra également les efforts du gouvernement en vue de moderniser le système d'administration locale et de renforcer les pouvoirs des conseils municipaux et leur capacité de planification, de gestion et de financement du développement local.

Le troisième volet du programme assistera le gouvernement dans la poursuite de la modernisation et du développement des services publics aux citoyens, en encourageant la responsabilisation, la transparence et le droit de recours, sans oublier l'amélioration de la bonne gouvernance et les mesures de lutte contre la corruption.

L'aide inclura une assistance technique afin de mettre à profit les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience des États membres de l'UE.

*c) Résultats escomptés*

- Inscription des électeurs et renforcement des capacités;
- Cadre juridique électoral renforcé;
- Accélération du processus de décentralisation;
- Cadre juridique et administratif pour une meilleure gouvernance locale;
- Révision de la politique et des mesures de lutte contre la corruption.

*d) Indicateurs de performance*

- Nombre plus élevé d'électeurs inscrits et participation accrue aux futures élections;
- Participation accrue des citoyens aux processus décisionnels locaux;
- Réduction des divergences entre les indicateurs économiques et sociaux des différents gouvernorats;
- Amélioration de la fourniture de services au plan local;
- Amélioration de la gouvernance, de la gestion des services publics et du cadre administratif.

*e) Budget indicatif*

Le budget total prévu s'élève à 13 millions d'euros.

## 2. Promotion et protection des droits de l'homme et participation de la société civile à la protection de l'environnement

*a) Justification et objectifs*

Le gouvernement égyptien a fait part de sa détermination et de sa volonté de renforcer les droits des citoyens, d'étendre la participation des femmes et de généraliser les pratiques de bonne gouvernance. Il a pris des mesures en vue d'asseoir plus fermement la démocratie et les droits de l'homme. La création du Conseil national des droits de l'homme (NCHR), du Conseil national des femmes, du Conseil national de l'enfant et de la mère et les tribunaux de la famille sont des signes qui traduisent une évolution, sans oublier le rôle important joué par les médiateurs au sein du Conseil national des femmes et, prochainement, du Conseil national des droits de l'homme.

Le présent programme continuera à approfondir la coopération entamée dans le cadre du projet «Droits de l'homme, société civile et bonne gouvernance», qui a pour objectif d'appuyer le développement et de renforcer les capacités des institutions et des ONG et de mettre en oeuvre des politiques et des stratégies axées sur la promotion des droits de l'homme, dans le prolongement des instruments internationaux pertinents. Le programme



devra également développer la capacité des ONG égyptiennes à promouvoir et à protéger l'environnement.

*b) Description du programme*

Conformément au dialogue sur les droits de l'homme et la bonne gouvernance, ce programme sera axé sur quatre piliers: i) promotion et protection des droits de l'homme; ii) protection des droits des femmes et des enfants; iii) renforcement du rôle de la société civile et iv) appui à la liberté d'expression et à la liberté des médias.

– Promotion et protection des droits de l'homme

Le programme soutiendra les efforts déployés par le gouvernement égyptien en vue de renforcer la culture de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales en Égypte. Une attention particulière sera accordée au renforcement des capacités et de l'efficacité des institutions et autorités publiques compétentes, ainsi qu'à la révision de la législation nationale et à l'élaboration d'une stratégie en matière de droits de l'homme.

– Protection des droits des femmes et des enfants

Le programme aidera le gouvernement à élaborer une stratégie d'intégration de la dimension de genre et à améliorer la participation des femmes à la vie politique, économique et sociale, ainsi qu'à renforcer leur rôle dans le processus décisionnel politique. Des actions spécifiques seront prévues pour lutter contre la discrimination et la violence fondée sur le sexe et pour éradiquer la pratique de mutilation génitale des femmes, y compris l'adoption d'une législation appropriée et la sensibilisation du public.

– Renforcement du rôle de la société civile et participation de celle-ci à la protection de l'environnement

Le programme soutiendra l'action du gouvernement en vue de continuer à améliorer le cadre juridique et administratif au sein duquel la société civile fonctionne et de développer le dialogue entre la société civile, les autorités publiques et les ONG égyptiennes afin de contribuer plus efficacement au processus démocratique, politique, économique et social. Une attention particulière sera accordée au renforcement du rôle des organisations de la société civile s'occupant de la protection de l'environnement.

– Appui au renforcement de la liberté d'association et d'expression et du pluralisme des médias

Le programme soutiendra les efforts du gouvernement en matière de promotion de la liberté de réunion et d'association et d'affirmation de la liberté d'expression et de l'indépendance des médias. Les initiatives dans ce domaine pourraient concerner une révision des cadres juridique et administratif, y compris dans le secteur de l'information, le renforcement des capacités et la facilitation de l'utilisation des médias par des groupes de la société civile menant des campagnes de sensibilisation.

### *c) Résultats escomptés*

- Protection accrue des droits de l'homme, en particulier des droits des femmes;
- Formulation d'une stratégie en matière de droits de l'homme;
- Mise en place d'un cadre pour le dialogue avec la société civile;
- Amélioration du cadre pour la liberté d'expression et le fonctionnement des médias.

### *d) Indicateurs de performance*

- Consolidation de la stratégie relative à la protection des droits de l'homme;
- Renforcement de la capacité des organisations de la société civile à contribuer au débat politique, social, économique et environnemental;
- Amélioration de la situation des femmes sur le marché du travail et de leur participation au processus décisionnel.

### *e) Budget indicatif*

Le budget total prévu s'élève à 17 millions d'euros.

## 3. Appui à la modernisation de l'administration de la justice et au renforcement de la sécurité

### *a) Justification et objectifs*

Dans le domaine de la justice, le plan d'action de la PEV inclut des mesures destinées à renforcer l'indépendance et l'efficacité de l'administration de la justice et la coopération judiciaire en matière pénale et civile. Le plan d'action tend également à développer la coopération entre l'Égypte et l'Union européenne sur la gestion des flux migratoires, tant légaux qu'illégaux. S'agissant de la sécurité, le plan d'action accorde la priorité à la coopération dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité, de la lutte contre le terrorisme, du crime organisé et de la non-prolifération des armes de destruction massive.

L'aide de l'UE sera orientée vers la coopération avec les autorités égyptiennes dans les domaines susvisés, en particulier pour soutenir le renforcement des institutions et l'adaptation des cadres réglementaires pertinents.

### *b) Description du programme*

L'aide fournie au titre de ce programme tendra à soutenir les efforts consentis par l'Égypte en vue de moderniser l'administration de la justice et de renforcer les capacités des autorités chargées de l'application de la loi. L'aide communautaire servira à soutenir l'action des autorités égyptiennes en ce qui concerne les priorités définies dans le plan d'action. Le programme sélectionnera une série de domaines considérés comme des priorités à court terme pour l'Égypte. Il pourrait s'agir de la lutte contre le crime organisé, le blanchiment d'argent, le terrorisme et la gestion des flux migratoires. L'appui aux communautés et aux

ONG actives dans ce domaine et l'amélioration des conditions dans les prisons et les centres de détention seront également pris en compte dans le présent programme.

*c) Résultats escomptés*

- Amélioration de la capacité et de l'efficacité de l'administration de la justice;
- Renforcement de la capacité de gestion de l'immigration légale et clandestine et de la traite des êtres humains;
- Augmentation des efforts nationaux de lutte contre le trafic de drogue et la toxicomanie;
- Amélioration des mesures de lutte contre le financement du terrorisme.

*d) Indicateurs de performance*

- Renforcement des capacités et formation du personnel chargé de l'administration de la justice;
- Amélioration de l'accès des citoyens à la justice;
- Réduction de l'arriéré judiciaire;
- Établissement d'un dialogue avec l'Égypte sur différentes questions liées à la migration.

*e) Budget indicatif*

Un budget de 10 millions d'euros est prévu.

**6.2. Priorité 2: Développement de la compétitivité et de la productivité de l'économie égyptienne**

L'objectif global vise à développer la compétitivité et la productivité du secteur privé dans un environnement institutionnel et réglementaire favorable aux entreprises. Ce programme accroîtra les investissements, la production et les échanges et contribuera à stimuler la croissance et l'emploi en Égypte. En particulier, un soutien sera apporté à l'«effort de connectivité» destiné à réintégrer l'Égypte dans le marché mondial en surmontant les contraintes réglementaires et administratives et en développant une capacité d'exportation compétitive.

**1. Appui à la mise en œuvre du plan d'action (SAPP)**

*a) Justification et objectifs*

Deux programmes d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association sont actuellement menés à bien en Égypte et apportent un soutien ad hoc dans différents domaines, notamment

par l'intermédiaire d'opérations de jumelage. La flexibilité de ce type de programme et le fait qu'il soit mû par la demande en font un instrument stratégique pour soutenir les réformes et la mise en œuvre de l'accord d'association et renforcer la capacité administrative des institutions égyptiennes. Ce programme d'appui à la mise en œuvre du plan d'action tend à développer et à renforcer les capacités institutionnelles afin de faciliter la mise en œuvre des réformes et les engagements qui sous-tendent les différents chapitres du plan d'action. Il est axé sur des domaines d'action prioritaires, à définir dans le cadre du dialogue régulier qui aura lieu entre l'Égypte et la CE, en particulier au sein des différents sous-comités et dans le cadre de la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise, et pourrait englober des initiatives dans tous les secteurs et pour toutes les priorités identifiées dans le plan d'action.

#### *b) Description du programme*

Tout comme ses prédécesseurs, ce programme sera flexible et régi par la demande. Des priorités peuvent être convenues afin de surmonter des obstacles et des contraintes dans la mise en œuvre des réformes au titre des différents chapitres du plan d'action. En fonction des besoins identifiés et de l'ampleur des réformes envisagées, l'aide revêtira principalement la forme d'une assistance technique et d'accords de jumelage, d'une part, ou d'une aide budgétaire, de l'autre. À titre indicatif et en particulier pour ce qui concerne la réforme économique, les actions ci-après pourront être envisagées.

#### *Facilitation du commerce et réforme douanière*

Prenant appui sur l'aide en cours, le SAPP continuera à apporter une assistance en vue de moderniser l'administration des douanes et de simplifier la législation et les procédures douanières, conformément aux normes et aux règles internationales. Le programme visera à étendre les résultats des efforts de modernisation consentis par l'Égypte à l'ensemble du territoire douanier et à tous les postes de douane du pays. Cela concernera essentiellement des projets pilotes égyptiens sur des centres douaniers et fiscaux modèles et sur des procédures à guichet unique dans les ports.

L'assistance se concentrera sur des aspects spécifiques des activités réglementaires, administratives et répressives des autorités douanières égyptiennes, comme l'origine, la contrefaçon et l'évaluation.

#### *Modernisation de la législation économique et de l'environnement commercial*

Dans le droit fil des efforts de réforme qui sous-tendent le plan d'action et des engagements pris dans le domaine de la réforme réglementaire, du commerce et du marché, un mécanisme d'assistance flexible sera mis en place afin de soutenir les efforts de modernisation de la législation, d'application et d'harmonisation de la réglementation et de renforcement des capacités et des institutions dans des domaines comme la législation, les normes et l'évaluation de conformité au plan technique, la concurrence, l'accès aux informations en provenance de l'UE, l'innovation, les droits de propriété intellectuelle, la fiscalité et la politique des consommateurs, le rapprochement des législations sur les services et les investissements, le contrôle des services financiers et d'autres secteurs connexes.

Une partie de l'assistance susvisée est destinée à accompagner les processus de libéralisation ou de négociation, comme dans le domaine des services et de l'établissement, ou à améliorer

le système de qualité. Les autorités égyptiennes reconnaissent l'importance de consulter les partenaires socioéconomiques au sujet de l'élaboration des politiques et de la mise en œuvre des réformes. Les associations professionnelles, les syndicats, les employeurs, les salariés et d'autres acteurs de la société civile doivent donc se préparer à participer pleinement à ce processus.

### *Développement du secteur agricole*

Étant donné que l'agriculture représente près de 16 % du PIB et 15 % des exportations et est un secteur clé en termes d'emploi, puisqu'elle occupe 34 % de la population active, l'assistance au titre du SAPP doit se concentrer sur le développement de la capacité organisationnelle et productive du secteur agricole afin d'accroître son potentiel d'exportation. Tout d'abord, l'assistance doit soutenir le développement rural et une production de qualité, dans tous les secteurs. Elle couvrira le renforcement des capacités administratives à l'échelle régionale et locale et des initiatives conçues pour stimuler le développement et la diversification des autorités locales dans les zones rurales. Une attention particulière devra être accordée aux revenus, aux compétences et aux biens du grand nombre de femmes qui travaillent dans l'agriculture. Une aide sera fournie afin d'améliorer la qualité de la production (cadre législatif et programmes de formation), de soutenir certains secteurs grâce à la participation des principaux intéressés et d'amortir les ajustements imposés par la libéralisation croissante du commerce des produits agricoles dans le bassin méditerranéen.

Ensuite, le système sanitaire et phytosanitaire égyptien doit être remis à niveau et modernisé pour se conformer aux normes internationales. La fourniture d'une assistance technique flexible et d'une aide pour le renforcement des capacités pourrait contribuer à moderniser le système législatif, l'infrastructure et l'organisation des inspections dans le domaine de l'agriculture et de la pêche pour répondre aux exigences de l'Union européenne. Cette assistance contribuera à moderniser le système sanitaire et phytosanitaire égyptien – également au profit des citoyens égyptiens – afin d'atteindre le niveau des normes internationales en matière de sécurité et de commercialisation. Cette aide pourrait couvrir une assistance permanente en ce qui concerne la pourriture brune de la pomme de terre. En outre, une aide plus ciblée pourrait se centrer sur le renforcement des capacités en matière de procédures, d'accréditation des laboratoires, de mise à niveau réglementaire et institutionnelle, en particulier en vue d'élaborer une politique de sécurité des aliments conforme aux meilleures pratiques internationales. Enfin, l'aide de l'UE comprendra une action de lutte contre la grippe aviaire.

### *Soutien aux secteurs des transports, de l'énergie, de la science et de la technologie*

Le SAPP pourrait comprendre une aide dans les domaines des transports (restructuration des chemins de fer, sûreté et sécurité maritime, libéralisation, sûreté et sécurité du marché aérien, plan d'action intégré pour la sécurité et transport routier), de l'énergie (développement d'une stratégie sectorielle, préparation d'une législation et renforcement des capacités administratives, en ce compris la création d'instances réglementaires et le rapprochement des réglementations avec les partenaires méditerranéens et l'UE), de la promotion de l'efficacité énergétique et des sources d'énergie renouvelables, de l'environnement (réforme législative, renforcement des capacités administratives à l'échelle locale et centrale et projets d'infrastructure) ainsi que de la société de l'information (renforcement des instances réglementaires et développement des capacités des institutions publiques). Prenant appui sur

l'accord scientifique et technologique conclu entre l'Égypte et l'Union européenne, le SAPP pourrait continuer à soutenir diverses activités en vue de faciliter l'intégration des chercheurs égyptiens dans l'espace européen de la recherche.

#### *Appui à la modernisation du système statistique*

Le programme régional MEDSAT a mis en évidence la nécessité de faire progresser la modernisation du système statistique dans le cadre d'un programme bilatéral plus approfondi. Une plus grande fiabilité des statistiques égyptiennes et l'harmonisation avec les normes européennes et internationales, comme la fourniture de données ventilées par sexe, seront indispensables pour accompagner les réformes énoncées dans le plan d'action et assurer le suivi des résultats.

L'appui à la modernisation du système statistique en Égypte produira des effets bénéfiques transversaux et revêtira une dimension à la fois interne et externe. L'assistance tendra au renforcement du cadre institutionnel et qualitatif et de l'infrastructure statistique ainsi qu'à faciliter la collecte et la diffusion des données.

#### *c) Résultats escomptés*

- Progrès dans la mise en œuvre des priorités du plan d'action;
- Renforcement des capacités de différentes institutions égyptiennes à créer et à faire respecter un cadre législatif propice au développement socioéconomique;
- Modernisation et rapprochement du cadre réglementaire et législatif égyptien, notamment par le transfert de savoir-faire de l'Union européenne;
- Développement de la capacité de l'Égypte à élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des politiques nationales;
- Poursuite de la libéralisation du commerce des produits agricoles et de la libéralisation du commerce des services entre l'UE et l'Égypte;
- Modernisation des secteurs sanitaires et phytosanitaires;
- Poursuite de l'harmonisation du système statistique égyptien par rapport aux normes internationales.

#### *d) Indicateurs de performance*

- Cadre législatif et réglementaire envisagé dans les priorités du plan d'action adopté et appliqué à divers secteurs ou en rapport avec lesdites priorités;
- Renforcement des instances et organes administratifs chargés de la mise en œuvre et du suivi de la législation et de la réglementation;
- Fiabilité accrue du système statistique égyptien et harmonisation avec les normes internationales;
- Augmentation du commerce des produits agricoles et des services entre l'Union européenne et l'Égypte;
- Sécurité améliorée des aliments pour les consommateurs égyptiens et européens.

#### *e) Budget indicatif*

Le budget prévu pour le SAPP s'élève à 220 millions d'euros, qui, à titre indicatif pourraient se ventiler comme suit :

- 70 millions d'euros pour l'assistance technique et
- 150 millions d'euros pour l'appui ciblé aux réformes sectorielles.

### **6.3. Priorité 3: Assurer la viabilité du processus de développement**

Investir dans les ressources humaines est une autre priorité majeure qui soutiendra deux des principaux secteurs que le gouvernement égyptien entend réformer, à savoir l'éducation et la santé. Cette priorité assurera la continuité avec les programmes en cours et la viabilité des résultats. En outre, une aide au développement durable de l'Égypte sera accordée à des secteurs fondamentaux, comme le transport, l'énergie et l'environnement, et prendra la forme de bonifications d'intérêt accordées par la Banque européenne d'investissement à des projets d'infrastructure.

#### 1. Appui à la réforme de l'éducation

##### *a) Justification et objectifs*

À la suite des élections de 2005 et en vue de créer et de maintenir la stabilité sociale en Égypte, le gouvernement a inscrit la réforme sociale en tête de son programme politique. À l'heure actuelle, les dépenses publiques consacrées à l'éducation représentent près de 6 % du PIB et environ 20 % des dépenses publiques totales, les dépenses budgétaires consacrées aux services sociaux (dont l'éducation) se situant au-dessus de la moyenne par rapport à des pays ayant un niveau de revenu similaire. Bien que les taux d'inscription dans les écoles et d'alphabétisation soient plus élevés, le niveau d'abandon scolaire est inquiétant. De manière générale, la qualité de l'enseignement est jugée faible et n'est pas adaptée à une société moderne et compétitive. De nouveaux investissements tant quantitatifs que qualitatifs s'imposent pour atteindre l'objectif d'accès universel à l'enseignement primaire d'ici 2015. Les universités ont commencé à adapter leurs programmes de cours aux besoins du marché du travail. Les efforts du gouvernement en vue d'améliorer les compétences de la main-d'œuvre devraient se poursuivre. Le présent programme devrait s'adresser aux personnes qui ne sont pas couvertes par le système d'éducation formelle, comme les analphabètes et les personnes travaillant dans le secteur informel de l'économie.

Le programme d'amélioration de l'éducation, doté d'un budget de 100 millions d'euros, se terminera à la fin de 2006. De nouveaux plans de réforme sont sur le point d'être finalisés par le ministère de l'éducation.

##### *b) Description du programme*

Le plan d'action a pour objectif de soutenir le programme de réforme du gouvernement égyptien en ce qui concerne l'enseignement primaire, secondaire et tertiaire. Les recommandations énoncées dans le Rapport sur les dépenses publiques dans le secteur de l'éducation seront prises en compte, dans le but d'améliorer l'accès et la qualité de l'éducation.

##### *c) Résultats escomptés et d) Indicateurs de performance*

- Renforcement de la capacité administrative du ministère de l'éducation à mener à bien son plan de réforme;

- Relèvement du niveau de l'enseignement primaire, secondaire et tertiaire;
- Meilleure adéquation entre l'éducation et les qualifications nécessaires sur le marché du travail;
- Amélioration de l'accès à l'éducation et au marché du travail, en particulier pour les femmes et les groupes les plus vulnérables de la population;
- améliorer les taux d'alphabétisation ;
- Mise à niveau du réseau des universités égyptiennes et amélioration de leur gestion.

D'autres résultats escomptés et indicateurs de performance devront être élaborés après l'analyse des projets communautaires en cours au titre du programme d'amélioration de l'éducation (*Education Enhancement Programme* - 100 millions d'euros).

#### *e) Budget indicatif*

Le budget indicatif prévu pour ce programme s'élève à 120 millions d'euros.

## 2. Santé publique

#### *a) Justification et objectifs*

Depuis 1998, la Communauté européenne a apporté une aide d'un montant total de 110 millions d'euros au programme de réforme du secteur de la santé (HSRP) du gouvernement égyptien. Ce programme a été mis en œuvre dans cinq des 27 gouvernorats d'Égypte et constitue une réforme sectorielle pilote, fondée sur le modèle de santé familiale (*Family Health Model* - FHM) et financée par le Fonds pour la santé familiale (*Family Health Fund* – FHF). Le projet prend fin en décembre 2006.

Conformément au PIN pour la période 2005-2006, la Communauté européenne prépare une aide budgétaire d'un montant total de 88 millions d'euros, qui se fondera sur le HSRP et sera conforme aux priorités et au plan de réforme sectorielle du ministère de la santé.

#### *b) Description du programme*

L'aide budgétaire de 80 millions d'euros qui sera décidée avec les autorités égyptiennes en 2006 a pour but de soutenir les réformes sectorielles envisagées par le ministère pour les trois prochaines années. Toutefois, l'assistance communautaire devra se poursuivre étant donné que la réforme du secteur de la santé s'inscrit dans le cadre d'un programme à long terme. Dans l'hypothèse où le gouvernement maintient le niveau d'engagement actuel, l'appui de l'UE au secteur de la santé, fondé sur les principes d'égalité entre les personnes et de stabilité sociale, se poursuivra. En outre, l'aide communautaire pourrait englober la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles, en particulier en facilitant la mise en œuvre des traités internationaux en matière de santé publique.



### *c) Résultats escomptés et d) Indicateurs de performance*

Le but ultime est de passer d'un système pluraliste fragmenté à un système de santé bien géré, assurant au moins une couverture universelle de la population, s'inspirant des principes d'égalité, d'efficacité, de qualité, de viabilité financière, de durabilité et de satisfaction des patients et permettant à la population dans son ensemble d'accéder à des soins de santé fondés sur la nécessité et non sur la capacité de payer.

Des résultats escomptés et des indicateurs de performance devront être ajoutés après l'analyse des projets communautaires en cours dans le cadre du programme de réforme du secteur de la santé (100 millions d'euros) et de l'aide budgétaire (88 millions d'euros).

### *e) Budget indicatif*

Le budget indicatif prévu pour ce programme s'élève à 120 millions d'euros.

## 3. Appui à l'investissement dans les secteurs des transports, de l'énergie et de l'environnement

### *a) Justification et objectifs*

Le gouvernement égyptien s'est fixé pour priorité principale l'investissement dans les trois secteurs fondamentaux des transports, de l'énergie et de l'environnement. De même, pour la période postérieure à 2007, la BEI concentrera son action sur ces trois secteurs et sur le développement du secteur privé (PME). Afin de stimuler les investissements dans ces domaines, le PIN soutiendra les prêts bonifiés de la BEI et d'autres organismes financiers intermédiaires appropriés. La combinaison du volume important de prêts susceptibles d'être accordés de cette manière et de l'appui aux réformes structurelles visées dans le PIN créera un ensemble exhaustif de mesures d'aide à l'investissement dans l'infrastructure et le développement durable des différents secteurs de l'économie et de la société égyptiennes. Les priorités identifiées lors de la conférence ministérielle euro-méditerranéenne de Marrakech couvraient également l'infrastructure de transport et l'interconnexion avec les réseaux de transport transeuropéens et régionaux.

### *b) Description du programme*

L'appui à ce programme prendra la forme de bonifications d'intérêt. Les montants et les procédures financières dépendront de l'évaluation préalable approfondie de chacun des projets entrepris, dans le respect des procédures de la BEI et des organismes financiers intermédiaires pertinents. Conformément aux priorités de l'Égypte et sous réserve d'un accord avec la BEI et les institutions financières concernées, les projets pourraient couvrir la restructuration des chemins de fer et le développement des sources d'énergie renouvelables.

*c) Résultats escomptés*

- Normes et performances supérieures en ce qui concerne les transports et infrastructures améliorées;
- Meilleure intégration et interconnexion avec les réseaux transeuropéens et avec les réseaux régionaux euro-méditerranéens;
- Part accrue des énergies renouvelables dans les sources d'énergie utilisées et efficacité énergétique accrue en termes de production et d'utilisation;
- Intégration et interconnexion améliorées avec le marché régional de l'énergie;
- Normes environnementales plus élevées, notamment pour la qualité de l'air et de l'eau et pour le traitement des déchets.

*d) Indicateurs de performance*

- Réduction du nombre de blessés et de victimes de la route;
- Passage de modes de transport encombrés vers des modes de transport plus respectueux de l'environnement;
- Efficacité accrue de la fourniture de services de transport pour les passagers et les marchandises;
- Part accrue des énergies renouvelables dans les sources d'énergie utilisées.

*e) Budget indicatif*

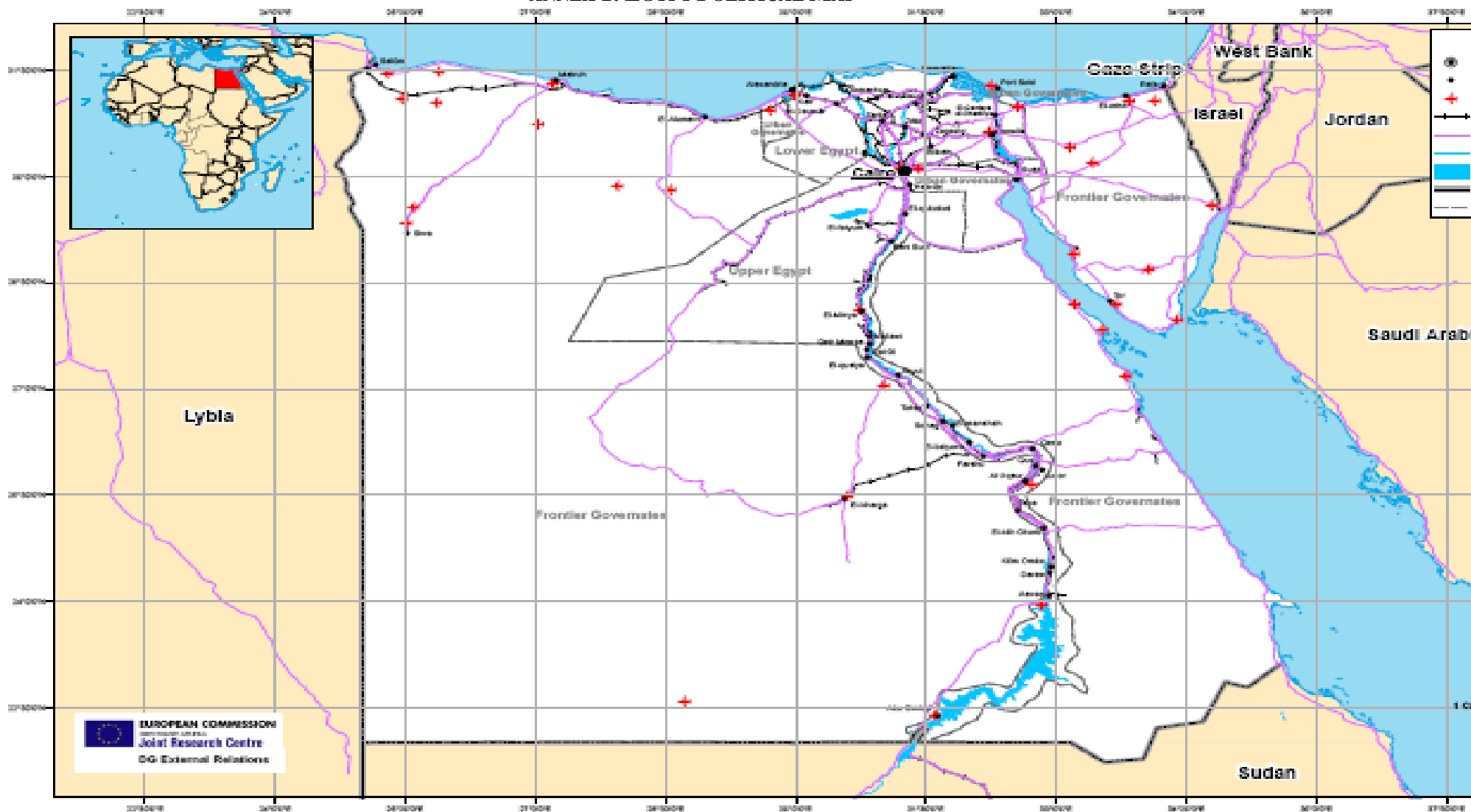
Le budget indicatif prévu pour ce programme s'élève à 58 millions d'euros sous la forme de bonifications d'intérêt. Ceci pourrait attirer des prêts pour un montant compris entre 250 et 300 millions d'euros.

### 6.5. Budget et structure du programme (en millions d'euros)

Priorités*	2007	2008	2009	2010	PIN total	% du budget
<b>Appui aux réformes de l'Égypte dans les domaines de la démocratie, des droits de l'homme et de la justice</b>					<b>40</b>	<b>7 %</b>
Appui au développement politique, à la décentralisation et à la promotion de la bonne gouvernance		13			13	
Promotion et protection des droits de l'homme		17			17	
Appui à la modernisation de l'administration de la justice				10	10	
<b>Développement de la compétitivité et de la productivité de l'économie égyptienne</b>					<b>220</b>	<b>40 %</b>
Appui à la mise en œuvre du plan d'action (SAPP) comprenant :						
- facilitation du commerce et réforme douanière						
- législation économique et environnement commercial						
- agriculture et services sanitaires et phytosanitaires						
- transports, énergie, science et technologie						
- modernisation du système statistique						
dont :						
Assistance technique	17		20	33	70	
Aide ciblée aux réformes sectorielles b		80		70	150	
<b>Assurer la viabilité du processus de développement par une meilleure gestion des ressources humaines et naturelles</b>					<b>298</b>	<b>53 %</b>
Appui à la réforme de l'éducation	120				120	
Appui à la réforme de la santé publique			120		120	
Appui à l'investissement dans les secteurs des transports, de l'énergie et de l'environnement (bonifications d'intérêt)		29		29	58	
<b>Total</b>	<b>137</b>	<b>139</b>	<b>140</b>	<b>142</b>	<b>558</b>	<b>100 %</b>
<b>Volume potentiel des prêts à bonifications d'intérêt: de 250 à 300 millions d'euros.</b>						

\* L'ordre des priorités est celui du plan d'action de la PEV UE-Égypte.

# ANNEX 1: EGYPT POLITICAL MAP




**EUROPEAN COMMISSION**  
 Joint Research Centre  
 DG External Relations

Map ID: 1014  
 Production Date: 5 October 2005

Source data: GMAPD (Global digital dataset)  
 from NIMA (United States National Imagery and Mapping Agency)  
 except populated places from Global Discovery and country borders  
 from CIA/JL, 2005.

Disclaimer: This map does not reflect the official opinion  
 of the European Commission. Neither the  
 Commission nor any person acting on the behalf of the Commission  
 for the use that may be made of the information contained

## ANNEX 2: EGYPT ECONOMIC AND SOCIAL INDICATORS

Table 1. Egypt: Selected Macroeconomic Indicators, 2001/02–2006/07 1/

Population (2005): 70.5 million; Per capita GDP (2005): \$1,320

	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	Projections	
					2005/06	2006/07
(annual percentage change, unless otherwise indicated)						
National accounts						
Nominal GDP at market prices (in LE billions)	378.9	417.5	485.3	536.6	595.2	665.1
Nominal GDP (in US\$ billions)	87.5	81.4	78.8	89.5	103.5	111.8
Real GDP	3.2	3.1	4.1	4.9	5.6	5.6
CPI inflation (average)	2.4	3.2	10.3	11.4	4.1	5.5
CPI inflation (end-of-period)	2.7	4.0	16.6	4.7	5.0	6.0
Unemployment rate (percent) 6/	9.4	10.5	11.1	10.5	11.7	...
Poverty headcount index (percent of population)	18.4	...	...	19.6	...	...
Oil and gas sector						
Total oil and gas exports (in US\$ billions)	2.4	3.2	3.9	5.3	9.8	11.0
Average Egyptian oil export price (in US\$/barrel)	20.1	25.6	27.5	39.1	54.5	63.0
Crude oil production (in millions of barrels/day)	0.70	0.70	0.68	0.64	0.62	0.61
Investment and savings						
(in percent of GDP at market prices)						
Investment	18.0	16.9	16.9	18.0	18.1	19.3
Gross national savings	18.7	19.3	21.3	21.3	20.1	20.5
Savings/investment balance	0.7	2.4	4.3	3.3	2.0	1.2
General government operations						
Revenue and grants 2/ 3/	25.4	26.2	25.6	24.8	31.7	30.7
Expenditures 2/ 3/	32.5	32.2	31.6	31.8	38.8	36.7
Net Acquisition of Financial Assets 2/	2.1	3.0	2.2	2.0	1.1	2.0
Balance 2/ 4/	-9.2	-9.0	-8.3	-9.1	-8.3	-8.1
Identified financing	7.0	8.2	6.4	8.5	...	...
Statistical discrepancy	2.2	0.8	1.8	0.6	...	...
Net public debt	62.1	66.6	64.8	68.2	69.8	70.5
Monetary sector						
(annual percentage change, unless otherwise indicated)						
Broad money (M2)	15.6	16.9	13.2	13.6	13.8	14.7
Net foreign assets (contribution to M2 growth)	-0.4	2.5	5.1	8.2	11.6	5.7
Net domestic assets (contribution to M2 growth)	16.0	14.4	8.0	5.3	2.2	8.9
Domestic currency component (M2D)	13.0	10.6	11.5	19.9	15.3	...
Velocity of broad money	1.15	1.09	1.12	1.09	1.06	...
Credit to private sector	11.0	7.3	4.1	3.8	6.8	7.7
Treasury bills (91-day rate, period average) 5/	7.8	8.3	8.4	10.2	8.8	...
Stock market index (Local currency, end of period) 5/	57.2	82.2	135.7	449.7	572.7	...
External sector						
(in billions of U.S. dollars, unless otherwise indicated)						
Exports of goods and nonfactor services	15.8	18.0	22.9	28.0	32.9	36.2
Of which: non-oil goods	4.7	5.0	6.5	8.5	8.7	9.7
Imports of goods and nonfactor services	19.5	19.6	23.3	30.2	37.0	40.9
Current account balance	0.6	1.9	3.4	2.9	2.1	1.4
In percent of GDP	0.7	2.4	4.3	3.3	2.0	1.2
Capital account balance	2.5	0.8	-1.7	2.1	1.7	1.8
Overall Balance	-0.5	0.5	-0.2	4.5	3.8	3.2
External debt	28.7	29.4	29.9	28.9	31.3	29.5
In percent of GDP	32.8	36.1	37.9	32.4	30.3	26.4
External debt service (as a percent of exports of GNFS)	13.2	12.4	10.9	9.7	8.6	11.0
Gross official reserves	14.1	14.8	14.8	19.3	23.1	26.3
In months of imports (of GNFS)	8.7	9.1	7.6	7.7	7.5	7.7
Memorandum items:						
Nominal effective exchange rate (1991=100, period average)	120.6	96.1	71.4	70.2	...	...
Real effective exchange rate (1991=100, period average)	153.1	122.2	95.8	99.8	...	...
Exchange rate (LE/US\$; average) 5/	4.33	5.13	6.16	6.00	5.75	...

Sources: Egyptian authorities; and IMF staff estimates and projections.

1/ Fiscal year ends June 30.

2/ Authorities' estimates based on revised source data and new budget classification. New series are not comparable to those in last staff report (Country Report No. 05/177).

3/ There is a series break in 2005/06, when notional recording of fuel subsidies was made explicit in budget expenditures. The counterpart is a larger notional payment by the oil company (EGPC) by an equivalent amount (see footnote 3 of Table 3).

4/ As calculated by the MOF, but adjusted by: (i) including the repayment of past arrears as a capital spending

item (purchase of nonfinancial assets), and (ii) eliminating the creation of arrears from the financing side, as well as from capital spending.

5/ For 2005/06, averages refer to July 05–May 06 period; for stock market, index as of April 2006.

6/ For 2005/06, unemployment rate as of December 2005.

## Egypt, Arab Rep. Country Profile Source World Bank

	1990	1995	2001	2002	2003
<b>1 Eradicate extreme poverty and hunger</b>	<i>2015 target = halve 1990 \$1 a day poverty and malnutrition rates</i>				
Population below \$1 a day (%)	4.0	2.6	..	..	..
Poverty gap at \$1 a day (%)	0.5	0.5	..	..	..
Percentage share of income or consumption held by poorest 20%	..	..	..	..	..
Prevalence of child malnutrition (% of children under 5)	10.4	16.8	..	..	8.6
Population below minimum level of dietary energy consumption (%)	..	..	..	3.0	..
<b>2 Achieve universal primary education</b>	<i>2015 target = net enrollment to 100</i>				
Net primary enrollment ratio (% of relevant age group)	83.7	..	90.3	91.4	..
Percentage of cohort reaching grade 5 (%)	..	..	98.0	..	..
Youth literacy rate (% ages 15-24)	..	..	..	..	..
<b>3 Promote gender equality</b>	<i>2005 target = education ratio to 100</i>				
Ratio of girls to boys in primary and secondary education (%)	81.3	..	93.4	94.2	..
Ratio of young literate females to males (% ages 15-24)	..	..	..	..	..
Share of women employed in the nonagricultural sector (%)	20.5	18.9	20.7	22.4	21.6
Proportion of seats held by women in national parliament (%)	4.0	..	..	2.0	2.0
<b>4 Reduce child mortality</b>	<i>2015 target = reduce 1990 under 5 mortality by two-thirds</i>				
Under 5 mortality rate (per 1,000)	104.0	71.0	..	..	39.0
Infant mortality rate (per 1,000 live births)	76.0	56.0	..	..	33.0
Immunization, measles (% of children under 12 months)	86.0	89.0	97.0	97.0	98.0
<b>5 Improve maternal health</b>	<i>2015 target = reduce 1990 maternal mortality by three-fourths</i>				
Maternal mortality ratio (modeled estimate, per 100,000 live births)	..	..	..	..	..
Births attended by skilled health staff (% of total)	..	46.3	..	..	69.0
<b>6 Combat HIV/AIDS, malaria and other diseases</b>	<i>2015 target = halt, and begin to reverse, AIDS, etc.</i>				
Prevalence of HIV, female (% ages 15-24)	..	..	..	..	..
Contraceptive prevalence rate (% of women ages 15-49)	..	47.9	..	..	60.0
Number of children orphaned by HIV/AIDS	..	..	..	..	..
Incidence of tuberculosis (per 100,000 people)	41.8	35.9	29.9	29.0	28.1
Tuberculosis cases detected under DOTS (%)	..	43.5	48.6	53.2	56.2
<b>7 Ensure environmental sustainability</b>	<i>2015 target = various (see notes)</i>				
Forest area (% of total land area)	0.1	..	..	..	..
Nationally protected areas (% of total land area)	..	..	..	..	9.7
GDP per unit of energy use (PPP \$ per kg oil equivalent)	3.9	4.6	4.8	4.8	..
CO2 emissions (metric tons per capita)	1.4	1.6	..	..	..
Access to an improved water source (% of population)	94.0	..	..	98.0	..
Access to improved sanitation (% of population)	54.0	..	..	68.0	..
Access to secure tenure (% of population)	..	..	..	..	..
<b>8 Develop a Global Partnership for Development</b>	<i>2015 target = various (see notes)</i>				
Youth unemployment rate (% of total labor force ages 15-24)	..	..	..	..	..
Fixed line and mobile telephones (per 1,000 people)	30.2	46.8	146.9	177.2	211.7
Personal computers (per 1,000 people)	..	4.3	15.5	16.6	21.9
<b>General indicators</b>					
Population	52.4 million		58.2 million		65.2 million 66.4 million 67.6 million
Gross national income (\$)	42.5 billion		57.6 billion		100.0 billion 97.8 billion 93.9 billion
GNI per capita (\$)	810.0	990.0	1,530.0	1,470.0	1,390.0
Adult literacy rate (% of people ages 15 and over)	..	..	..	..	..
Total fertility rate (births per woman)	4.0	..	..	3.2	3.1
Life expectancy at birth (years)	62.8	..	..	68.9	69.1
Aid (% of GNI)	12.9	3.3	1.3	1.4	1.1
External debt (% of GNI)	78.6	55.6	29.5	33.4	38.2
Investment (% of GDP)	28.8	17.2	16.9	16.9	17.1
Trade (% of GDP)	52.8	50.0	39.5	38.8	45.3

**Source:** World Development Indicators database, April 2004

**Note:** In some cases the data are for earlier or later years than those stated.

**Goal 1 targets:** Halve, between 1990 and 2015, the proportion of people whose income is less than one dollar a day. Halve, between 1990 and 2015, the proportion of people who suffer from hunger.

**Goal 2 target:** Ensure that, by 2015, children everywhere, boys and girls alike, will be able to complete a full course of primary schooling.

**Goal 3 target:** Eliminate gender disparity in primary and secondary education preferably by 2005 and to all levels of education no later than 2015.

**Goal 4 target:** Reduce by two-thirds, between 1990 and 2015, the under-five mortality rate.

**Goal 5 target:** Reduce by three-quarters, between 1990 and 2015, the maternal mortality ratio.

**Goal 6 targets:** Have halted by 2015, and begun to reverse, the spread of HIV/AIDS. Have halted by 2015, and begun to reverse, the incidence of malaria and other major diseases.

**Goal 7 targets:** Integrate the principles of sustainable development into country policies and programs and reverse the loss of environmental resources. Halve, by 2015, the proportion of people without sustainable access to safe drinking water. By 2020, to have achieved a significant improvement in the lives of at least 100 million slum dwellers.

**Goal 8 targets:** Develop further an open, rule-based, predictable, non-discriminatory trading and financial system. Address the Special Needs of the Least Developed Countries. Address the Special Needs of landlocked countries and small island developing states. Deal comprehensively with the debt problems of developing countries through national and international measures in order to make debt sustainable in the long term. In cooperation with developing countries, develop and implement strategies for decent and productive work for youth. In cooperation with pharmaceutical companies, provide access to affordable, essential drugs in developing countries. In cooperation with the private sector, make available the benefits of new technologies, especially information and communication technologies.

## ANNEX 3: EGYPT ENVIRONMENT PROFILE

### 1 State of the environment

The key environmental issues in Egypt are air and water quality, waste management, coastal pollution, nature protection and desertification.

**Air quality** is deteriorating in Egypt, particularly in Cairo and Alexandria, where more than 80% of industrial activity takes place. The main causes are energy-inefficient production techniques, smelters and solid waste dumps, mobile sources on congested roads and natural environmental hazards, such as dust and seasonal sand storms.

As regards **water quality**, the scarcity of freshwater resources, mainly from the Nile, has intensified with population growth and the expanding economy (the Nile provides 90% of Egypt's water). The lack of proper sanitation systems, particularly in rural areas, requires attention.

Regarding **waste management**, the accumulated hazardous and non-hazardous municipal, agricultural, construction/demolition and industrial waste, plus residues from dredging of waterways along with inefficient waste prevention, collection, transport, treatment, recovery and final disposal are major concerns. A large amount of waste ends up in open dumps. Composting is an important method of waste treatment in this country.

With regard to **nature protection**, Egypt has many rare species and unique habitats as well as coastal and marine resources. However, the country is suffering from loss of biological diversity due to modest public awareness and lack of resources.

The **marine environment and coastal zones** are under heavy pressure both from industrial, urban and tourist development and from agriculture. These are causing shoreline erosion and flooding, water pollution and deterioration of natural resources and habitats. Oil spills in the Gulf of Suez and the Red Sea are a major concern. Tourism development along the Red Sea coastline requires extensive space.

Regarding **land use**, farmland is scarce and does not meet the needs of a growing population. Human settlements show huge regional disparities and urban primacy along with the spread of informal areas inside and on the fringes of cities. Desertification – degradation of irrigated and rainwater farmland – is spreading as a result of the inherent fragility of the ecosystem.

As regards **industrial pollution**, the main industries in Egypt are textiles, wood, chemicals, building materials, metal industries and food products. Industrial emissions are affecting air and water quality, and old technologies and production processes are resulting in inefficient use of natural resources.

Key **trans-boundary environmental issues** which affect Egypt include pollution of the Mediterranean and Red Seas as well as the scarcity of the Nile's water resources. Egypt is also a major contributor to transfrontier shipments of hazardous waste.

Regarding **global environment issues**, Egypt is expected to be seriously affected by the consequences of climate change. The country ratified the Kyoto Protocol to the UN Framework Convention on Climate Change in January 2005 and therefore needs to implement its relevant provisions and, where appropriate, concrete policies and measures to reduce greenhouse gas emissions, in particular in the energy sector and heavy industry. A designated national authority for the clean development mechanism (CDM) was established in 2005. It is not clear whether a national CDM Strategy for Egypt has been adopted.

## **2 Environment policy**

The first National Environment Action Plan (NEAP) was prepared in 1992, with the aim of improving incentives for environmental management. A number of measures were envisaged for different areas of the environment and also to strengthen the administrative set-up.

In 1998 the Minister of the Environment published a seven-point policy implementation framework: to foster partnerships and coordination at national level; to enhance partnerships at bilateral, regional and global levels; to implement the 1994 Environment Protection Law; to enhance nature protection; to strengthen the Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA); to support environmental management systems; and to use market-based instruments.

The 1992 NEAP was updated in 2002 to cover a further period of 15 years (2002-2017) focusing on water quality, air quality, management of land resources, desertification, protection of the marine environment, solid waste management, biodiversity and biological safety. The Plan comprises 14 sub-programmes on specific issues, in which reduction of pollution, minimisation of health hazards and improvement of quality of life are Egypt's short-term environmental objectives, while preservation of the natural resource base, national heritage and biodiversity are regarded as medium-term objectives. Integration of environmental considerations into all relevant national policies, plans and programmes is considered an overall strategic objective of Egypt's environment policy.

President Mubarak convened an inter-Minister meeting to discuss sustainable development and environmental protection in May 2002. This resulted in a set of Presidential Directives, in particular on freshwater, air pollution, environmental impact assessment and the administrative set-up for the environment in the country. However, so far little progress has been made on taking these Directives further

## **3 Environmental legislation and implementation**

The Environment Protection Law adopted in 1994 serves as the basic legal framework for environmental protection. It came into force in 1998, combining existing legislation and penalties with provisions on hazardous waste and environmental management. It also provides the possibility to adopt sectoral and issue-specific Presidential Decrees. In addition, it enhanced the powers of the Environmental Affairs Agency and made environmental impact assessments mandatory. The regulations implementing the Environment Protection Law were amended in November 2005.

With regard to **horizontal issues**, the 1994 Environment Protection Law and its implementing regulations require an environmental impact assessment (EIA) to be



conducted for all new projects and whenever existing projects are reviewed or changed. The EIA procedure is part of the permit system run by the competent authority. The administrative capacity of the authorities is insufficient to conduct EIAs properly, in particular for the fast-growing tourism sector. Nor do EIAs include regional or sectoral environmental assessments (there is no legislation on strategic environmental assessment). Consultation and public participation in the process of preparation and review of EIAs are not mandatory, although the improved EIA procedures introduced in November 2005 make greater provision for public consultation. However, this still does not apply to all EIAs.

Egypt has a programme in place on participation by NGOs and civil society in environmental activities. The 1994 Environment Protection Law requires representation of NGOs on the board of the EEAA and provides the possibility for NGOs to take legal action in order to enforce environmental requirements. More than 270 NGOs are increasingly involved in project implementation, in public debate and in ensuring compliance with environmental laws. However, very few NGOs manage to influence the public. The media are becoming increasingly interested in environmental issues.

With regard to reporting, the Egyptian Environmental Information System (EEIS) and the Environmental Information and Monitoring Programme (EIMP) are in place. The EEIS produces environmental status reports, based on real-time data on air and water quality generated by the EIMP. The first state of the environment report was published in 2005.

In the field of **air quality**, the main legal provisions are found in the 1994 Environment Protection Law and its implementing regulations. There is also a Law on transport air pollution, which was adopted in 1973. The air quality standards are broadly in line with WHO guidelines. However, the decrees on the emission limits for stationary sources do not provide for any significant improvement, and the standards on vehicle emissions are not enforced. Agricultural residues are not considered solid waste and burning of such residues therefore remains unregulated. It is felt that improvements in air quality could be achieved by making wider use of natural gas in industry.

As regards **water quality**, numerous laws and Presidential and Ministerial decrees have been adopted. The most important are the 1982 Law on protection of the River Nile, the 1984 Law on irrigation and drainage and the 1994 Environment Protection Law. In 2001 the Ministry of Water Resources and Irrigation prepared the national plan for the protection of water resources from pollution (2001-2012). However, the legislation does not appear to provide sufficient clarity on institutional matters. Pollution prevention and non-conventional sanitation/treatment also require further attention. The Ministry of Water Resources and Irrigation (MWRI) carries out inspection visits to large industrial establishments, which are responsible for the largest share of the untreated industrial waste in the Nile. Although some industries are undertaking treatment activities, treatment plants are not always operating effectively. Projects addressing drinking water, sewage connection and wastewater treatment are in progress.

As regards **waste management**, the key legislation is the 1967 Law on control of solid waste management (including hazardous waste) and the 1994 Environment Protection Law. The 1967 Law specifies that local authorities are responsible for waste collection and disposal and for licensing waste collectors and contractors. An integrated solid waste management strategy was adopted in 1998. It has brought several positive achievements to

date, such as involvement of Governors in policy implementation, private-sector involvement in solid waste management services and increased awareness. However, waste continues to be a challenge, particularly prevention, collection, treatment, recycling, recovery and final disposal.

With regard to **nature protection**, the 1983 Law on natural protectorates and biological diversity empowers the Prime Minister to declare certain areas natural protectorates. Currently, there are 24 protectorates in Egypt covering about 10% of the country's total surface area. The Ministry plans to extend this to 17% by 2017.

There is no specific legislation governing **industrial pollution**. Instead, industry should comply with the range of legislation governing waste, water and air pollution as listed above.

As regards the **marine environment and coastal zones**, the 1994 Environment Protection Law assigns the EEAA responsibility for initiating and coordinating integrated coastal zone management (ICZM). A National ICZM Committee has existed since 1994, but is not currently active. A National ICZM Plan was initiated in 1996, and a plan was adopted for the Egyptian Red Sea Coastal Zone in 1998.

Overall, framework legislation on environmental protection and individual sub-sectors is in place but needs to be further developed. However, some of the implementing legislation is missing and in a number of cases emission standards cannot be enforced.

#### **4 Administrative capacity**

Seventeen institutions are involved in environmental matters in Egypt. The main impediment to efficient and effective implementation and enforcement of legislation is the fragmentation of responsibilities between the authorities at both national and Governorate levels. Enhanced coordination and cooperation are therefore needed.

In 1997 the Ministry of State for Environmental Affairs (MSEA) was established. The Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA) is the executive arm of the Ministry. It develops policies for the MSEA. The Ministry and the Agency are responsible for strategic planning, i.e. adoption of action plans. The EEAA oversees implementation of the policy and monitors progress on action plans. The MSEA and other relevant Ministries are responsible for licensing. The EEAA is involved in enforcement, including in inspections, together with the Ministry of Manpower and the Ministry of Health. Traditional legal process is required for enforcement.

A number of other Ministries are involved via their environment units. Inter-ministerial coordination should be ensured by a variety of means, such as cooperation protocols and representation of various Ministries on the EEAA's Board of Directors. The EEAA plays a role in integrating environmental considerations into discussions in working groups.

The financial and human resources currently available at the MSEA, the EEAA and in the regional offices fall short of what is needed. It is generally recognised that, due to lack of information, general awareness of global and national environmental issues in Egypt remains low. A programme to add an environmental dimension to school curricula is currently being

undertaken. The Environment Protection Fund (EPF) was established in 2000 to provide financial assistance on a competitive basis for projects that benefit the environment.

In order to ensure strategic planning and to implement and enforce environmental legislation, strengthening administrative capacity at national, regional and local levels poses a major challenge for Egypt, including in terms of coordination between relevant authorities.

## **5 Participation in regional and international processes**

Egypt has ratified several international and regional environmental conventions to which it is party, with the exception of the amendments to the Land-Based Sources Protocol to the Barcelona Convention. Egypt has not signed the new Emergency Protocol to the Barcelona Convention.

At regional level, Egypt is a central participant in the **Council of Arab Ministers for the Environment** (and signatory of the Abu Dhabi Declaration on water, land, marine, coastal and wetland protection), **the African Ministers Conference on the Environment**, **the Mediterranean Action Plan** and the **Regional Convention for the Protection of the Red Sea**. Egypt is participating in the Mediterranean regional component of the **EU Water Initiative** announced at the 2002 World Summit on Sustainable Development.

In November 2005 the Euro-Mediterranean partners, including Algeria, collectively committed themselves to “endorse a feasible timetable to de-pollute the Mediterranean Sea by 2020”. Successful achievement of the goal to reduce pollution levels will require a combination of both regional and national action with the support of all players in the Mediterranean region. The key goals of the **Horizon 2020 initiative** are to tackle major sources of pollution, including industrial emissions, municipal waste and urban waste water.

At **bilateral level**, cooperation agreements on environmental issues exist between Egypt and, for example, Morocco, Tunisia, Syria, Sudan and Jordan.

## **6 Key areas where action is required**

Egypt faces significant challenges in order to promote environmental protection. Key areas include air and water quality, waste management, coastal pollution, nature protection and desertification.

Its institutional and administrative capacity requires strengthening, in particular as regards implementation and enforcement.

The key areas where action is required are identified in the environment section of the EU-Egypt Action Plan, established in the framework of the European Neighbourhood Policy. It defines a set of priorities for action with regard to environmental governance, issue-specific activities and international and regional cooperation on environmental issues. Progress towards implementing the Action Plan will also contribute to meeting the objectives of the Association Agreement.

#### ANNEX 4: EU MEMBER STATES AND EC PROGRAMMES BY SECTOR

Beyond their contribution to EC activities, Member States – 23 of which have missions in the country – maintain varying degrees of bilateral cooperation with Egypt.

**Austria:** As Egypt is not a focal partner country for Austria in the field of development aid, unfortunately no further disbursements are planned for 2007 for Austria's last and only cooperation project in the Republic of Egypt "Egyptian National Cleaner Production Center".

**Belgium:** Belgium has no official development cooperation projects with Egypt. Nevertheless a number of leading-edge cooperation initiatives exist between universities and research centres. Belgium also has more than half a dozen archaeological projects in the country.

**Denmark:** Disbursement of DKK 63 million is planned in Egypt for 2007. Of this amount DKK 51 million will go to the ongoing Environment Sector Programme, DKK 2 million to the energy sector and DKK 10 million to the water sector in Aswan Governorate.

**Finland:** Under the transition strategy agreed between Finland and Egypt for 2005-2007, the grant-based Government-to-Government development cooperation projects will be phased out by the end of 2007. The objective of the strategy is to move from development cooperation to more diverse relations and, particularly, promote business and institutional partnerships in the fields of the environment and the information society. In 2007 Finland will continue to finance three projects focusing on mental healthcare, an antiquities information system and wastewater treatment. Through the World Bank, Finland will contribute to the TA component of the Second Pollution Abatement Programme (EPAP II) in 2006-2008. The Embassy is supporting civil society organisations and local cooperation between Egypt and Finland. Business partnerships are promoted by the Finnpartnership programme of Finnfund, and a concessional credit scheme will be finalised soon.

**France:** France will focus its bilateral cooperation with Egypt on: (i) education, with an emphasis on promotion of the French language through a network of bilingual school and cultural centres; (ii) higher education and research, including strengthening the newly created Université Française d'Égypte, continuing with four trilingual (French, Arabic, English) higher education diplomas (in international business law, political sciences, management and marketing and agro-business), exchanges of scientists and promotion of joint research works and support for several French archaeological missions in collaboration with the Institut Français d'Archéologie Orientale; (iii) technical and human development, in particular in the areas of health (exchanges of hospital personnel and fellowships), urban planning (in Cairo and Port Saïd), good governance (training for civil servants and judges, development of civil society and the fight against corruption) and agriculture (managed by the France-Egypt Liaison Office for Agriculture); (iv) cultural exchanges, led by the three French cultural centres active in Egypt, in the form of organisation of exhibitions, artistic events and cooperation with the media.

The French cooperation budget in these four fields totals some €6.9 million per year (international staff, including TA, excluding salaries plus €10.7 million, including international staff and TA salaries).

The French Agency for Development (AFD) will open an office in Cairo at the end of 2006. It will soon start funding its first project, a €40 million loan within the framework of the second Air Pollution Abatement Programme (APAP II). The AFD should gradually build up a portfolio of loan-funded projects worth €100 million a year. It will not provide any grant aid to Egypt.

**Germany:** Egypt is one of the priority partner countries for Germany's development cooperation. The main sectors in the Governmental bilateral development cooperation are water, the environment and sustainable economic development. In the water sector, German-Egyptian cooperation is promoting improvement and expansion of agricultural irrigation and drainage systems and safeguarding of the quality and distribution of potable water. The cooperation on the environment is aiming at effective and environment-friendly use of natural resources in industry and in power plants and at promoting renewable energy sources such as wind power. Concerning sustainable economic development, German-Egyptian cooperation is promoting job creation and income opportunities by providing training, advisory and financial services and by supporting the competitiveness of micro-, small, and medium-sized enterprises. The Mubarak-Kohl Initiative, founded in 1991, is an example of a longstanding dual vocational training programme especially designed to meet the demand for qualified personnel in the growing private sector. Commitments agreed upon at the Governmental negotiations in December 2004 add up to €64 million of financial cooperation, €15.5 million of technical cooperation and €30 million of debt swap. The next Governmental negotiations will be in September 2006 in Cairo. The main German institutions for development cooperation are the German Agency for Technical Cooperation (GTZ) and the German Development Bank (KfW) which implements financial cooperation. Furthermore, political foundations and agencies which specialise in human resources development are involved in bilateral and regional cooperation programmes.

**Italy:** Currently Italy's development assistance to Egypt focuses on the environment, health, vocational training and micro credit sectors. Italy will maintain a strong priority in the development business and private sector.

**Netherlands:** The Netherlands development cooperation assistance to Egypt is targeted on the water sector (water resources management and drinking water/sanitation) and the themes of gender, human rights/good governance and private-sector development.

Consequently, programmes are focusing on:

- 
- National water resources policies
- Reform and capacity strengthening at the Ministry of Water and Irrigation
- Drinking water and sanitation
- Water sector and governance
- Human rights and governance
- Women and girls rights
- National budget, transparency and efficiency
- Private sector and development

**Sweden:** Most of Sweden's activities in Egypt are part of a regional MENA programme. Following a new Strategy Paper for the region there are plans to expand the programme into

two new areas - transboundary water resources, and economic development and growth. However, the amounts to be spent on these two areas are still unclear. Nevertheless, Sweden is supporting four exclusively bilateral projects in Egypt, three running and one soon to be agreed.

These are Conservation of Karnack and Luxor Temples, Digital Archiving of Old Maps and Documents, Support for Planning and GIS, plus a Capacity-Building Project on Human Rights.

In addition, there are plans for other bilateral capacity-building activities in the area of human rights, although no information on the planned disbursements is available yet.

**United Kingdom:** The UK Department for International Development does not maintain country specific programmes in Egypt. But some other British government funds are available to support specific projects, principally in support of good governance and economic reform.

**Planned disbursements for 2007 (million €)**

**Sector**

**Country**

	AU	BE	CYP	CZ	DK	FI	FR*	GE****	GR	HU	IR	IT
Agriculture/forestry							0.1**					0.14
Business/private sector/trade												13.21
Civil society/human rights						0.3	0.1					
Communication/information												
Culture							1					0.20
Education							4.2 0.7					1.8
Energy												
Environmental protection						0.3	40 AFD loan					2.15
Governance							0.15					
Health						0.51	0.15					1
Industry, mining, construction												
Multisector/cross-cutting							0.5					3.29
Other												
Poverty reduction												1.43
Tourism and antiquities						0.2						0.22
Transport and storage												
Water supply and sanitation						0.2						0.73
<b>Total</b>						<b>1.51</b>	<b>6.9***</b>					<b>24.17</b>
Debt relief							n.a.					
Regional/Sub-regional programmes						1.2						

\* All amounts are estimates based on both 2006 programming and 2006 planned expenditure (salaries of international staff, both MAE and TA, are not included).

\*\* Figure for French-funded experts' TA lodged at the Ministry of Agriculture. Does not encompass funding for projects as the latter originates from the French Food Aid Counterpart Fund (Egyptian funds).

\*\*\* AFD loan excluded.

\*\*\*\* The German Embassy could not provide financial details, owing to the timing of Government consultations.

	LIT	MT	NL	PL	PO	SK	SJ	ES	SW	SW	UK*****
Agriculture/forestry											
Business/private sector/trade			1.5								
Civil society/human rights			2.0						0.220		
Communication/information											
Culture			0.3								
Education											
Energy											
Environmental protection											
Governance			3								
Health											
Industry, mining, construction											
Multisector/cross-cutting											
Other									0.363		
Poverty reduction											
Tourism and antiquities									0.027		
Transport and storage											
Water supply and sanitation			6								
<b>Total</b>			<b>12.8</b>						<b>0.610</b>		
Debt relief											
Regional/sub-regional programmes									7.269		

\*\*\*\*\* The British Embassy could not provide financial details; projects are managed on a regional basis and funds are not yet allocated.